



Comité sectoriel
de main-d'œuvre en
aménagement forestier

ENQUÊTE SUR LES COÛTS ASSUMÉS
**PAR LES TRAVAILLEURS
FORESTIERS MANUELS**
DANS L'EXERCICE DE LEUR EMPLOI

2017

Enquête réalisée par :



BUREAU D'INTERVIEWEURS
PROFESSIONNELS

LE TRAVAILLEUR
NOTRE
MATIÈRE PREMIÈRE

csmoaf.com

Enquête sur les coûts assumés par les travailleurs forestiers manuels dans l'exercice de leur emploi

Rapport d'analyse des résultats

présenté au
Comité sectoriel de main-d'œuvre
en aménagement forestier (CSMOAF)



Enquête réalisée par :



Équipe de production et remerciements

BIP Recherche

Conseiller principal

Simon Bastien

Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier

Responsable de projet

Christine Bouliane, adjointe à la direction

Révision

Annie Beaupré, directrice générale

Remerciements

Nous tenons à remercier sincèrement tous les dirigeants d'entreprises forestières qui ont accepté de participer à l'étude et qui ont répondu au sondage ainsi que les abatteurs manuels et les débroussailleurs qui ont complété le registre de dépenses et sans qui la réalisation de cette enquête n'aurait pu être possible.

Nous tenons également à remercier monsieur Paul Cyr (Service de formation Paul Cyr) pour son support et son expertise, ainsi que les commerces Outillage Plus, Garage Roger Légaré Ltée et Dendrotik pour leur précieuse collaboration afin d'estimer les coûts des équipements et accessoires.

Cette enquête a été réalisée avec la contribution financière de :



Février 2018

© *Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier*, 2018, Tous droits réservés.

ISBN 978-2-922986-11-2 (imprimé)

ISBN 978-2-922986-12-9 (pdf)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

Référence à citer :

Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier, 2018. *Enquête sur les coûts assumés par les travailleurs manuels dans l'exercice de leur emploi – 2017*, Québec. 84 pages.

Table des matières

1 Objectifs et méthodologie.....	1
1.1 CONTEXTE ET OBJECTIFS	1
1.2 MÉTHODOLOGIE.....	2
1.3 PROFIL DES RÉPONDANTS	7
2 Volet 1 – Entreprises	13
2.1 ABATTEURS MANUELS	13
2.2 DÉBROUSSAILLEURS.....	20
3 Volet 2 – Travailleurs manuels	29
3.1 TEMPS DE TRAVAIL ET KILOMÉTRAGE.....	29
3.2 ABATTEURS MANUELS : EXPÉRIENCE, ÉQUIPEMENTS, ACCESSOIRES ET FRAIS.....	34
3.3 DÉBROUSSAILLEURS : EXPÉRIENCE, ÉQUIPEMENTS, ACCESSOIRES ET FRAIS	40
4 Estimation des coûts assumés par les travailleurs forestiers manuels.....	49
4.1 DÉPENSES DE VÉHICULE À MOTEUR.....	49
4.2 ABATTEURS MANUELS	51
4.3 DÉBROUSSAILLEURS.....	56
ANNEXE 1 : Volet 1 – Questionnaire auprès des entreprises.....	63
ANNEXE 2 : Volet 2 – Sondage auprès des travailleurs	73

1 Objectifs et méthodologie

1.1 CONTEXTE ET OBJECTIFS

L'amélioration des conditions de travail est une préoccupation constante dans le secteur de l'aménagement forestier. Cet enjeu avait été identifié dans la planification stratégique 2014-2018 du Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier (CSMOAF). Parmi les pistes d'actions les plus structurantes en lien avec cet enjeu, le conseil d'administration du CSMOAF avait identifié la réalisation d'une enquête sur les coûts du travail assumés par les travailleurs forestiers.

Dans un contexte où la main-d'œuvre forestière est de plus en plus difficile à recruter, le CSMOAF a voulu documenter les coûts assumés par les travailleurs manuels (débroussilleurs et abatteurs manuels) pour aider le secteur à trouver des solutions à l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre. Plus spécifiquement, le CSMOAF souhaitait documenter le temps de travail qui n'est pas productif (temps d'entretien du matériel, de déplacement, etc.) ainsi que les coûts assumés par la main-d'œuvre (coûts de transport, d'équipement, etc.).

Le CSMOAF a confié à BIP Recherche la réalisation de *l'Enquête sur les coûts assumés par les travailleurs forestiers manuels dans l'exercice de leur emploi*. Celle-ci comporte les objectifs suivants :

- recueillir des statistiques à jour relativement aux coûts assumés par les travailleurs manuels du secteur forestier – soit les abatteurs manuels et les débroussilleurs – dans l'exercice de leur emploi;
- rendre disponibles, en tant qu'organisme de référence reconnu dans le secteur, les données utiles pour alimenter une réflexion plus large sur l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre.

Le mandat comporte deux volets, réalisés dans l'ordre suivant :

Volet 1 – Entreprises

Effectuer un sondage auprès des entreprises qui embauchent des abatteurs manuels et/ou des débroussilleurs pour connaître leur contribution au remboursement des dépenses de leurs travailleurs (outils, équipements de protection individuelle, transport, autres équipements, etc.).

Volet 2 – Travailleurs manuels

Effectuer un sondage auprès des abatteurs manuels et des débroussilleurs afin de :

- déterminer les coûts qu'ils doivent assumer dans l'exercice de leur emploi pour :
 - l'achat, le fonctionnement et l'entretien de leur équipement (débroussailleuse, scie à chaîne, etc.);
 - l'achat de leurs équipements de protection individuelle (casque, visière, bottes de sécurité, pantalons de protection, etc.);
 - l'utilisation de leur véhicule à moteur pour se rendre sur les lieux de travail;
- évaluer le temps productif des travailleurs, c'est-à-dire excluant le temps attribué au déplacement et à l'entretien de l'équipement.

1.2 MÉTHODOLOGIE

Population visée

La population visée est constituée des entreprises qui œuvrent en aménagement forestier et qui, en principe, embauchent des débroussaillers et/ou des abatteurs manuels. La base de données fournie par le CSMOAF comportait 142 entreprises. Toutefois, après élimination des doublons (9), des numéros hors service (6) et des entreprises qui n'embauchaient pas, au moment de l'entrevue ou dans les semaines suivant l'entrevue, de débroussaillers ou d'abatteurs manuels (33), la base de données était réduite à 94 entreprises.

Volet 1 – Entreprises

Répondants visés

La personne visée était le président ou le directeur général de l'entreprise.

Questionnaire

Le questionnaire administré pour ce volet de l'enquête a été conçu conjointement par le CSMOAF et BIP Recherche. Il est présenté à l'annexe 1.

Collecte des données et taux de réponse

La collecte des données s'est déroulée du 15 mai au 28 juin 2017 selon le processus suivant :

- Toutes les personnes ont été contactées par téléphone pour leur expliquer les objectifs de l'enquête comportant deux volets.
- Les personnes acceptant de participer :
 - nous ont fourni le nom de la personne à contacter dans leur entreprise pour la réalisation du volet 2 (par exemple, contremaître, superviseur, etc.) ;
 - ont répondu au questionnaire du volet 1. Elles pouvaient le faire par téléphone ou en ligne. L'option en ligne n'a pas été proposée aux répondants de façon proactive, car le taux de réponse en ligne est toujours largement inférieur à celui par téléphone. Seuls ceux qui l'ont expressément demandé ont répondu en ligne. Le cas échéant, le lien web pour accéder au questionnaire du sondage était sécurisé avec un code d'accès individuel.
- Un minimum de 15 appels ont été effectués, à divers moments de la journée et de la semaine, avant de coder une entreprise « pas de réponse ».
- Pour les répondants ayant demandé de répondre en ligne, un minimum de cinq rappels de suivi par téléphone ont été effectués auprès de ceux qui n'ont pas retourné le questionnaire complété.

Au total, 76 entrevues ont été complétées, soit 60 par téléphone (79 %) et 16 en ligne (21 %).

La durée moyenne des entrevues était de 12 minutes. Le taux de réponse s'établit à 81,4 %, tel que le montre en détail le tableau 1.1.

La marge d'erreur est de 5,0 %, 19 fois sur 20, en tenant compte du facteur de petite population. Cela signifie qu'on peut être certain à 95 % que les résultats se situent à plus ou moins 5,0 % des données présentées.

Tableau 1.1 Rapport administratif du déroulement du sondage : volet 1 – Entreprises

	Fréquence	TOTAL
Numéros générés		142
A. Numéros non valides		6
Hors service / mauvais numéro	4	
Résidentiel ou commercial	1	
Télécopieur / Modem / Cellulaire personnel	1	
B. Numéros hors échantillon / non admissibles		42
Pas d'abatteurs manuels ou de débroussaillieurs	33	
Entreprise fermée	0	
Duplicata	9	
Maladie, incapacité	0	
C. Numéros dans l'échantillon pour lesquels il n'a pas été possible d'établir l'admissibilité		2
Pas de réponse / boîte vocale ⁽¹⁾	2	
Refus avant d'avoir établi l'admissibilité	0	
D. Numéros dans l'échantillon admissibles pour lesquels l'entrevue n'a pas été complétée		16
Questionnaires incomplets (refus de terminer)	0	
Demande de compléter le questionnaire en ligne; questionnaire jamais retourné malgré plusieurs suivis	5	
Rendez-vous pris mais entrevue non réalisée, car répondant absent lors des rappels	3	
Refus après avoir établi l'admissibilité	8	
E. Entrevues réalisées au complet		76
Calcul du taux de réponse⁽²⁾	E	76
	$C \times (TA)^{(3)} + D + E$	93
		81,4%

(1) Pour qu'un numéro puisse être considéré comme *pas de réponse*, il doit correspondre à un numéro qui a toujours été sans réponse tout au long de la collecte de données. Ainsi, par exemple un rendez-vous non complété pour lequel il n'y a pas de réponse au moment du rappel doit être considéré comme *rendez-vous non complété* et non pas comme *pas de réponse*.

(2) Présenté selon les normes de l'ARIM.

(3) TAUX D'ADMISSIBILITÉ : $\frac{D+E}{B+D+E} = \frac{92}{134} = 0,69$

Traitement des données

Les entrevues ont été compilées dans le logiciel Command Center version 10 et traitées à l'aide du logiciel Stat-XP.

Volet 2 – Travailleurs manuels

Répondants visés

La personne visée par BIP était le supérieur immédiat des travailleurs manuels (abatteurs manuels et/ou débroussailleurs), qui est généralement un contremaître. Le nom de cette personne nous a été fourni par le président ou le directeur général de l'entreprise contacté lors du volet 1.

Une fois le supérieur immédiat joint par téléphone, nous lui avons expliqué en quoi consistait sa participation à l'étude, soit :

- remettre un carnet de dépenses à chacun des travailleurs manuels sous sa responsabilité et leur demander de le remplir quotidiennement durant quatre semaines à compter du début de juin;
- faire un suivi occasionnel auprès des travailleurs manuels pour s'assurer qu'ils remplissent correctement le carnet;
- à la fin de la période d'enquête, détacher la section « enquête » de chaque carnet rempli et nous les retourner.

Seuls les abatteurs manuels et les débroussailleurs ayant un minimum de deux saisons d'expérience étaient éligibles à participer à l'étude. Nous avons demandé au supérieur le nombre de travailleurs manuels éligibles dans l'entreprise.

S'il acceptait de participer à l'enquête, nous lui avons posté un colis comprenant :

- le nombre de carnets convenu, plus deux supplémentaires au cas où le nombre de travailleurs manuels s'avèrerait plus élevé qu'estimé par le supérieur;
- une lettre accompagnant les carnets de dépenses;
- les consignes du CSMOAF pour les abatteurs manuels et les débroussailleurs;
- une enveloppe de retour préaffranchie pour y poster la section « enquête » des carnets remplis.

Nous trouvons à l'annexe 2 la section « enquête » du carnet de dépenses (sondage auprès des travailleurs).

Carnet de dépenses

Le *Carnet des dépenses du travailleur forestier* s'est avéré le meilleur outil à utiliser dans le cadre de l'étude. Il s'agit d'un outil développé par le CSMOAF et destiné aux travailleurs forestiers, qui doivent tenir un registre pour déduire leurs dépenses d'emploi dans leur déclaration de revenus. Une section « enquête » a été ajoutée au début du carnet (feuillet détachable).

La réalisation de cette enquête a été l'occasion de sensibiliser les travailleurs du secteur, par le biais des entreprises, à l'importance de tenir un registre de leurs dépenses. De plus, le sondage a permis de fournir gratuitement un carnet à tous les travailleurs qui ont été approchés dans le cadre de l'étude, leur donnant ainsi la possibilité de remplir leur registre durant toute la saison de travail.

Les travailleurs manuels devaient remplir la section « enquête » durant quatre semaines. Cette tâche requerrait environ 3 minutes à compléter le premier jour, puis 1 minute par jour par la suite.

Collecte des données et taux de participation des entreprises

La collecte des données s'est déroulée durant une période de quatre mois – soit en juin, juillet, août et septembre – et les derniers carnets remplis ont été reçus à la mi-octobre. Cette période s'est avérée beaucoup plus longue que prévu, car il a fallu s'adapter aux réalités et aux contraintes des entreprises. Par exemple :

- Plusieurs entreprises ont débuté leur saison plus tardivement que la normale, parce que le printemps et le début de l'été ont été très pluvieux dans plusieurs régions.
- Dans certaines entreprises, les abatteurs manuels et les débroussailliers ont effectué d'autres tâches durant quelques semaines avant de faire de l'abattage ou du débroussaillage. Dans d'autres cas, ils ont effectué en alternance d'autres tâches (durant deux semaines) et de l'abattage ou du débroussaillage (durant deux semaines). Les quatre semaines de la période de collecte n'étaient donc pas toujours consécutives et pouvaient s'étendre, par exemple, sur 6 ou 7 semaines.
- Certains supérieurs immédiats ont accepté plus tardivement de participer à l'enquête ou ont tardé à expliquer aux travailleurs manuels ce qu'ils avaient à faire pour participer à l'enquête.

Durant la période de collecte, BIP a effectué un suivi téléphonique hebdomadaire auprès du supérieur immédiat de chaque entreprise participante, ce qui représente un minimum de quatre à cinq suivis par entreprise.

- Le premier suivi visait à s'assurer que le colis était bien arrivé et que le supérieur comprenait bien ce qu'on attendait de lui.
- Les autres suivis visaient à constater l'avancement de la collecte, à s'assurer que les travailleurs manuels remplissent correctement leur carnet de dépenses, mais aussi à répondre aux questions. Les consignes écrites, tant dans la lettre accompagnant les carnets que dans les carnets eux-mêmes, étant très claires, nous avons eu à répondre à peu de questions.

Le taux de participation est détaillé au tableau 1.2. Au total, 36 entreprises ont retourné des carnets de dépenses remplis, pour un taux de participation de 38,3 %, ce qui est légèrement plus élevé que l'hypothèse optimiste que nous avons prévue dans notre offre de services (35 %).

Tableau 1.2 Taux de participation des entreprises : volet 2 – Travailleurs manuels

	Nombre
Entreprises rejointes lors du volet 1 qui ont à leur emploi des débroussailliers ou des abatteurs manuels (population)	94
Entreprises ayant répondu au volet 1	76
Entreprises dont le supérieur immédiat des travailleurs manuels a accepté de participer au volet 2	57
Entreprises ayant retourné des carnets de dépenses remplis	36
Taux de participation (36 / 94)	38,3 %
Nombre total de carnets retournés et remplis correctement	250
Nombre moyen de carnets retournés par entreprise participante	6,94
Nombre minimal de carnets retournés	1 (3 entreprises)
Nombre maximal de carnets retournés	29 (1 entreprise) 28 (1 entreprise)

Le nombre total de carnets reçus et complétés s'élève à 250, soit une moyenne de 6,94 carnets par entreprise. Ils se répartissent ainsi :

- 57 abatteurs manuels (23 %);
- 193 débroussailleurs (77 %).

Il faut souligner que, dans l'ensemble, les carnets étaient bien complétés. Plusieurs carnets – environ le quart – avaient quelques informations manquantes; mais parmi ceux-ci, tous étaient complétés dans une proportion d'au moins 90 % et la plupart, dans une proportion d'au moins 95 %. Nous n'avons rejeté que deux carnets (qui ne sont pas inclus dans les 250), car trop insuffisamment complétés pour être acceptables.

Ajoutons que nous avons reçu à la fin d'octobre un dernier envoi contenant deux carnets remplis, soit après la fin de la période de collecte, une fois la saisie terminée et les données traitées et analysées. Nous n'avons pas inclus ces carnets dans les résultats. Mais si on le considère dans le taux de participation, celui-ci atteint 39,4 %.

Population de travailleurs manuels

Le tableau 1.3 montre que le nombre estimé de travailleurs manuels (débroussailleurs et abatteurs manuels) mentionné dans l'appel d'offres du CSMOAF (2 500) s'avère, dans les faits, nettement plus bas. Notons à cet effet que la population estimée d'abatteurs manuels (1 000) et de débroussailleurs (1 500) pour l'ensemble du Québec ne se limite pas aux travailleurs de deux ans d'expérience et plus.

De plus, dans le cadre de cette enquête, nous avons limité la population d'entreprises à celles qui étaient membres de l'une ou l'autre des trois principales associations actives en travaux sylvicoles, soit :

- l'Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec (AETSQ) ;
- la Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF) ;
- le Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec (RESAM).

Bien qu'elles réalisent une forte proportion (voire la quasi-totalité) des travaux sylvicoles au Québec, il se peut que nous n'ayons pas couvert une partie des entreprises qui embauchent des travailleurs manuels. Il se peut également que les estimations de la population de travailleurs manuels utilisées, basées sur les données de Statistique Canada, surestiment la population de travailleurs.

Bref, sur la base des résultats de l'enquête, nous estimons qu'il y a environ 1 050 travailleurs manuels ayant au moins 2 saisons d'expérience et que leur nombre total se situe entre 1 100 et 1 200 (tableau 1.3).

Tableau 1.3 Estimation de la population de travailleurs manuels (débroussailleurs et abatteurs manuels)

	Estimation par le CSMOAF lors de l'appel d'offres	Estimation suite à la réalisation de l'enquête par BIP (volets 1 et 2)
Nombre d'entreprises	145	94
Nb moyen de débroussailleurs et d'abatteurs manuels par entreprise	17,2	11,2
Nombre total estimé de débroussailleurs et d'abatteurs manuels	2 500	1 053 avec au moins 2 saisons d'expérience Total entre 1 100 et 1 200
<p>Note explicative sur le calcul fait par BIP.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nous avons envoyé 750 carnets à 57 entreprises, soit 13,2 par entreprise en moyenne. Les supérieurs contactés ont mentionné qu'il y avait en moyenne 11,2 travailleurs ayant un minimum de deux saisons d'expérience. Par précaution, nous avons envoyé deux carnets supplémentaires. - En projetant la moyenne de 11,2 sur 94 entreprises, cela totalise 1 053 travailleurs ayant deux saisons d'expérience. - On ne peut pas quantifier précisément combien de travailleurs ont moins de deux saisons d'expérience. Mais les appels effectués auprès des supérieurs, ainsi que les données sur l'expérience – médiane de 20 ans (saisons) pour les abatteurs manuels (section 3.2) et de 18 ans pour les débroussailleurs (section 3.3) – portent à croire qu'il y en a très peu. C'est pourquoi il est plausible que le nombre total de travailleurs manuels se situe entre 1 100 et 1 200. 		

Taux de réponse des travailleurs manuels

En considérant l'hypothèse d'une population de 1 053 travailleurs manuels ayant deux saisons d'expérience, et avec 250 répondants (carnets remplis), le taux de réponse s'établit à 23,7 %. La marge d'erreur est de 5,4 %, 19 fois sur 20, en tenant compte du facteur de petite population. Cela signifie qu'on peut être certain à 95 % que les résultats se situent à plus ou moins 5,4 % des données présentées.

1.3 PROFIL DES RÉPONDANTS

Le profil de répondants est présenté au tableau 1.4.

Volet 1 – Entreprises

Le profil a été établi selon deux variables de segmentation :

- la région; les 17 régions administratives ont été regroupées en trois régions : Nord, Centre et Sud (voir le détail dans le tableau);
- l'association de laquelle l'entreprise répondante est membre.

Nous effectuons toujours des tests statistiques bivariés, soit le croisement des variables dépendantes avec les variables indépendantes ou de segmentation, pour vérifier s'il y a des écarts statistiquement significatifs par sous-groupe de répondants. Cependant, comme on peut le constater au chapitre 2, le trop petit nombre de répondants (malgré un taux de réponse très élevé) fait en sorte que les tests statistiques bivariés s'avèrent inutiles et qu'aucun écart statistiquement significatif ne peut ressortir.

Volet 2 – Travailleurs manuels

Le profil a été établi selon trois variables de segmentation :

- le métier (abatteur manuel ou débroussailleur);
- la région (Nord, Centre et Sud);
- l'association de laquelle l'entreprise qui emploie le travailleur est membre.

Pour certaines questions touchant l'ensemble des répondants, nous avons également croisé les données avec la variable de segmentation suivante :

- le fait de travailler majoritairement en forêt publique, par rapport au fait de travailler majoritairement en forêt privée.

Nous constatons à la colonne de droite du tableau 1.4 que deux régions administratives sont surreprésentées parmi les répondants, toutes deux dans la région du Centre : presque 60 % d'entre eux proviennent du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. Les autres régions du Centre (Capitale-Nationale, Mauricie et Chaudière-Appalaches) sont également bien représentées. Cela explique que 85 % des répondants sont localisés dans le regroupement de régions du Centre.

Pour les questions s'adressant à tous les répondants, le nombre de répondants est suffisamment grand pour permettre des tests statistiques bivariés et faire ressortir les écarts statistiquement significatifs avec chacune des variables de segmentation.

Dans le cas des questions s'adressant aux débroussailleurs, le nombre de répondants est suffisamment grand pour faire ressortir les écarts statistiquement significatifs avec les variables de segmentation *région* et *association*.

Par contre, dans le cas des questions s'adressant aux abatteurs manuels, le nombre de répondants est trop petit pour faire ressortir des écarts statistiquement significatifs. De plus, il y a très peu de répondants hors du RESAM et hors du Centre du Québec (voir tableau 1.4).

Tableau 1.4 Profil des répondants

Variables (n=76)	Volet 1 – Entreprises (n=76)	Volet 2 – Travailleurs manuels (n=250)
Région administrative		
01 Bas-Saint-Laurent	12 %	27 %
02 Saguenay – Lac-Saint-Jean	11 %	4 %
03 Capitale-Nationale	7 %	8 %
04 Mauricie	9 %	8 %
05 Estrie	7 %	2 %
06 Montréal	0 %	0 %
07 Outaouais	3 %	0 %
08 Abitibi-Témiscamingue	9 %	2 %
09 Côte-Nord	5 %	3 %
10 Nord-du-Québec	1 %	0 %
11 Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	14 %	32 %
12 Chaudière-Appalaches	9 %	8 %
13 Laval	0 %	0 %
14 Lanaudière	3 %	0 %
15 Laurentides	5 %	0 %
16 Montérégie	3 %	0 %
17 Centre-du-Québec	3 %	4 %
Régions regroupées		
Nord du Québec (02, 08, 09, 10)	26 %	10 %
Centre du Québec (01, 03, 04, 11, 12)	51 %	85 %
Sud du Québec (05, 06, 07, 13, 14, 15, 16, 17)	22 %	6 %
Association		
Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec (AETSQ)	33 %	12 %
Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF)	24 %	25 %
Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec (RESAM)	39 %	63 %
FQCF et RESAM*	4 %	0 %
Métier		
Abatteurs manuels (57)	–	23 %
AETSQ		2 %
FQCF		4 %
RESAM		95 %
Nord du Québec		5 %
Centre du Québec		87 %
Sud du Québec		7 %
Débroussaillieurs (193)	–	77 %
AETSQ		15 %
FQCF		30 %
RESAM		54 %
Nord du Québec		11 %
Centre du Québec		84 %
Sud du Québec		5 %

* Certaines entreprises sont membres à la fois des deux associations.



VOLET 1

ENTREPRISES

LE TRAVAILLEUR
NOTRE
MATIÈRE PREMIÈRE

csmoaf.com

2 Volet 1 – Entreprises

2.1 ABATTEURS MANUELS

Figure 2.1

Pour la saison 2017, est-ce que votre entreprise effectue des travaux d'abattage manuel? (n=76)

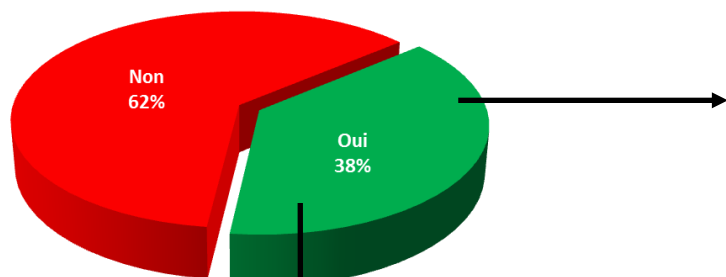


Figure 2.2

En 2017, est-ce que la majorité de vos abatteurs manuels est syndiquée? (n=29)

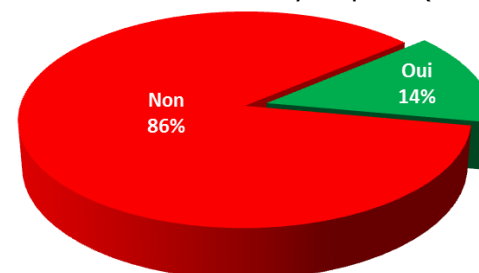


Figure 2.3

Est-ce que ces travaux d'abattage manuel sont effectués : (n=29)

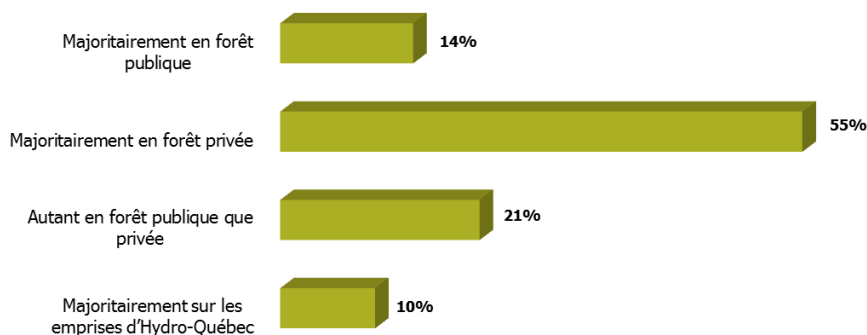
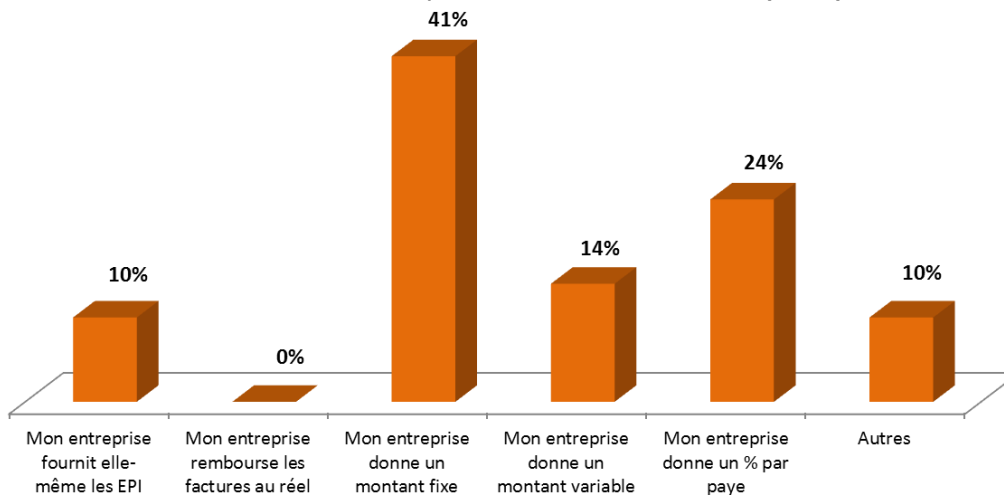


Figure 2.4

De quelle façon payez-vous les équipements de protection individuelle (EPI) de vos abatteurs manuels? Nous excluons de cette question les outils de travail. (n=29)



Constats relatifs aux figures 2.1 à 2.4

Moins de quatre entreprises répondantes sur dix (38 % ou 29) effectuent des travaux d'abattage manuel, donc emploient des abatteurs manuels. Parmi celles-ci :

- Le taux de syndicalisation est très bas : la majorité de leurs abatteurs manuels est syndiquée dans seulement 14 % des entreprises.
- Dans plus de la moitié des entreprises (55 %), les travaux d'abattage manuel sont effectués majoritairement en forêt privée; dans 21 % d'entre elles, ces travaux sont effectués autant en forêt publique que privée.
- Elles payent les équipements de protection individuelle (EPI) de leurs abatteurs manuels principalement de la façon suivante : 41 % donnent un montant fixe, 24 % donnent un pourcentage par paye, 14 % donnent un montant variable et 10 % fournissent elles-mêmes les EPI.

Le tableau 2.1 de la page suivante explique en détail la façon dont les EPI sont payés, pour chaque type de réponse (montant fixe, pourcentage par paye, montant variable et fournit elle-même). Étant donné le très petit nombre de répondants pour chaque type de réponse, les résultats sont exprimés en nombre de répondants et non en pourcentage (lorsque cela s'applique).

Il faut également préciser qu'à cause du très petit nombre de répondants pour chaque type de réponse, il faut considérer les résultats avec réserve.

Tableau 2.1 Équipements de protection individuelle (EPI) fournis aux abatteurs manuels (n=29)

L'entreprise fournit elle-même les EPI (n=3)	Nature de l'équipement fourni	Nombre qui en fournissent (sur 3)	Quantités fournies		
			1	2	Aucune limite maximale
	Casque de sécurité	3	2		1
	Lunettes de sécurité	2			2
	Écran facial	2			2
	Protecteurs auditifs, coquilles	2	1		1
	Protecteurs auditifs, bouchons	1			1
	Gants de sécurité	2			2
	Pantalon de sécurité	3	1	1	1
	Bottes de sécurité	3	2		1
	Pansement compressif	2	1		1
	Extincteur à poudre	2	1		1
L'entreprise donne un montant fixe (n=12)	Fréquence du montant (sur 12)		Montant fourni (\$)		
			Moyenne	Valeur la plus basse	Valeur la plus élevée
	En début de saison	0			
	En fin de saison	5	265 \$*	225 \$	315 \$
	Par paye	7	12,96 \$	2,25 \$	19,50 \$
	Fréquence de la paye (sur 7)		Montants calculés sur la base d'une semaine.		
	Chaque semaine	2			
	Toutes les deux semaines	4			
	Deux fois par mois	1			
L'entreprise donne un montant variable (n=4)	Montant basé selon le... (sur 4)		Montant fourni (\$)		
			Moyenne	Valeur la plus basse	Valeur la plus élevée
	nombre d'hectares	0			
	nombre d'heures	2	0,35 \$**		
	nombre de mètres cubes	2	NSP / NRP		
L'entreprise donne un pourcentage par paye (n=7)			Pourcentage donné par paye		
			Moyenne	Valeur la plus basse	Valeur la plus élevée
			4,13 %	1,5 %	5,0 %
	Fréquence de la paye (sur 7)				
	Chaque semaine	2			
	Toutes les deux semaines	5			
Autres (n=3)	Verbatim				Nombre
C'est mon sous-traitant qui fournit les EPI.					2
Allocation fixe multipliée par le nombre d'heures assurables.					1

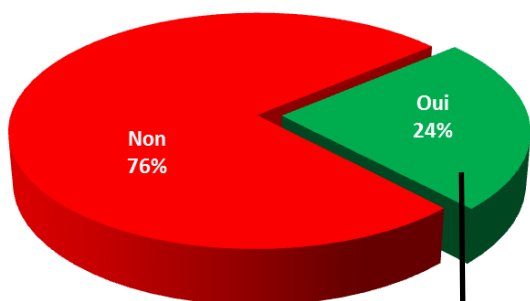
* Moyenne basée sur 4 répondants.

** La donnée d'un seul répondant a été retenue. L'autre répondant a indiqué 19,70 \$, ce qui correspond au salaire horaire bonifié du montant fourni pour les EPI.

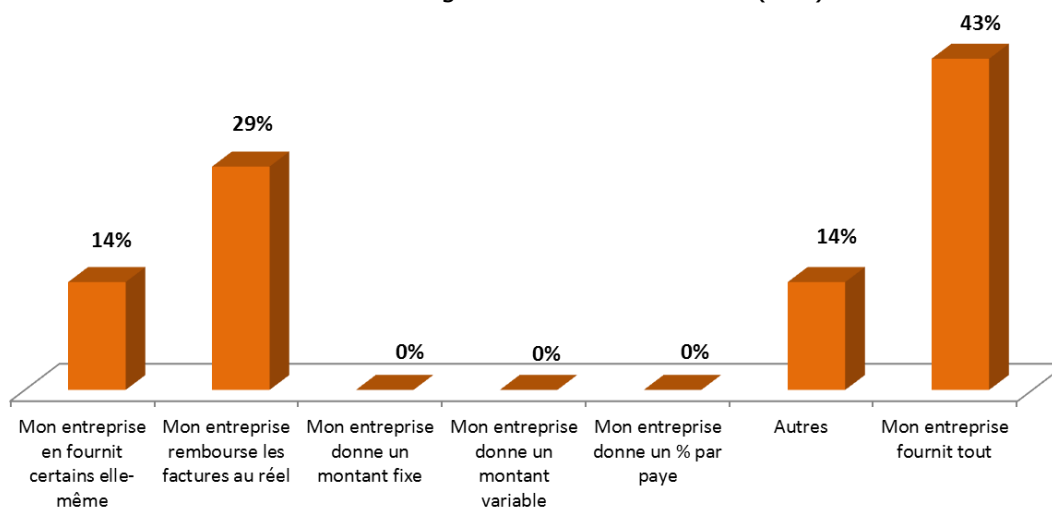
NSP / NRP : Ne sait pas / Ne répond pas.

Figure 2.5

Est-ce que votre entreprise offre des remboursements à ses abatteurs manuels ou fournit des outils et accessoires de travail (scie à chaîne, chaînes, limes, coins d'abattage, etc.) ou encore l'essence mélangée et l'huile à chaîne? (n=29)

**Figure 2.6**

De quelle façon faites-vous le remboursement à vos abatteurs manuels des outils et accessoires de travail ou encore de l'essence mélangée et de l'huile à chaîne? (n=7)



Constats relatifs aux figures 2.5 et 2.6

À peine le quart des 29 entreprises qui effectuent des travaux d'abattage (24 % ou 7) offrent des remboursements à leurs abatteurs manuels ou fournissent des outils et accessoires de travail ou encore l'essence mélangée et l'huile à chaîne. Parmi celles-ci :

- 29 % remboursent les factures au réel, 14 % en fournissent elles-mêmes certains et 43 % fournissent tout.

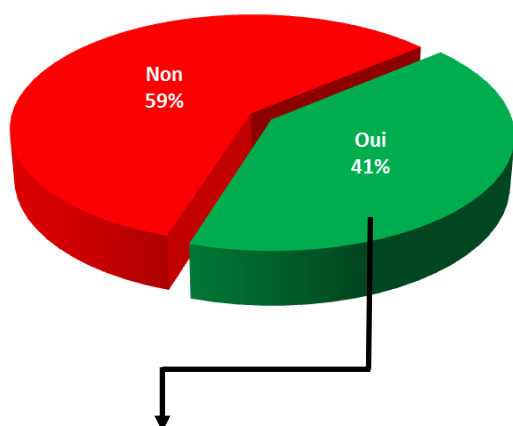
Le tableau 2.2 de la page suivante explique en détail la façon dont les outils et accessoires de travail, l'essence mélangée et l'huile à chaîne sont remboursés ou fournis, pour chaque type de réponse. Étant donné le très petit nombre de répondants, les résultats sont exprimés en nombre de répondants et non en pourcentage (lorsque cela s'applique). Et à cause du très petit nombre de répondants pour chaque type de réponse, il faut considérer les résultats avec réserve.

Tableau 2.2 Outils et accessoires de travail remboursés / essence mélangée et huile à chaîne fournis aux abatteurs manuels (n=7)

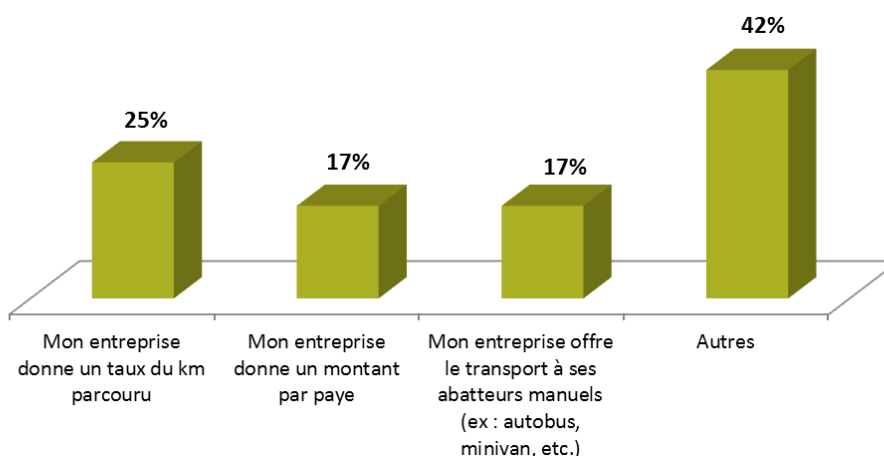
L'entreprise en fournit certains elle-même (n=1) / L'entreprise rembourse les factures au réel (n=2)	Nature de ce qui est remboursé ou fourni	Nombre qui en fournissent (sur3)	Quantités fournies		
			1	2	Aucune limite maximale
	Scie à chaîne	1	1		
	Chaîne de scie à chaîne	1			1
	Pignon d'entraînement	1			1
	Guide-chaîne	1			1
	Limes	1			1
	Coin d'abattage	1			1
	Huile à chaîne	2			2
	Bougie	1			1
	Filtres (à air, à essence)	1			1
	Essence mélangée	2			2
L'entreprise fournit tout (n=3)	Verbatim				Nombre
Note : ces répondants n'ont pas précisé ce qui est remboursé ou fourni; par contre, dans tous les cas, il n'y a aucune limite maximale à ce qui est remboursé ou fourni.					3
Autres (n=1)	Verbatim				Nombre
Réclamation avec un formulaire à chaque deux semaines (11 \$ par jour de location).					1

Figure 2.7

Est-ce que votre entreprise offre des remboursements à ses abatteurs manuels pour leurs déplacements ou encore, offre-t-elle du transport? (n=29)

**Figure 2.8**

De quelle façon faites-vous le remboursement ou le transport de vos abatteurs manuels? (n=12)



Constats relatifs aux figures 2.7 et 2.8

Plus de quatre entreprises sur dix qui effectuent des travaux d'abattage (41 % ou 12) offrent des remboursements à leurs abatteurs manuels pour leurs déplacements ou encore, offre du transport. Parmi celles-ci :

- 25 % donnent un taux du kilomètre parcouru, 17 % donnent un montant par paye et 17 % offrent le transport à leurs abatteurs manuels.

Le tableau 2.3 de la page suivante explique en détail la façon dont les déplacements des abatteurs manuels sont remboursés, pour chaque type de réponse. Étant donné le très petit nombre de répondants, les résultats sont exprimés en nombre de répondants et non en pourcentage (lorsque cela s'applique). Et à cause du très petit nombre de répondants pour chaque type de réponse, il faut considérer les résultats avec réserve.

Tableau 2.3 Remboursement pour leurs déplacements ou offre de transport fourni aux abatteurs manuels (n=10)

L'entreprise donne un taux du km parcouru (n=3)	Montant fourni au km parcouru (\$)		
	Moyenne	Valeur la plus basse	Valeur la plus élevée
	0,45 \$	0,41 \$	0,50 \$
L'entreprise donne un montant par paye (n=2)	Montant donné par paye (\$)		
	Moyenne	Valeur la plus basse	Valeur la plus élevée
	50 \$		
	Montant calculé sur la base d'une semaine. Un des deux répondants a dit qu'il ne sait pas.		
	Fréquence de la paye (sur 2)		
	Chaque semaine		0
	Toutes les deux semaines		1
	Ne sait pas		1
Autres (n=5)	Verbatim		Nombre
	Normalement, on ne paye pas le transport, ce n'est pas notre politique; mais après une heure de transport, on paye du temps, mais c'est du cas par cas.		1
	10 \$/jour lorsque le déplacement est supérieur à 70 km/jour.		1
	En forêt privée, c'est remboursé sur le taux du km parcouru et en forêt publique, c'est inclus dans le taux du mètre cube solide ou de la tonne.		1
	Le montant est dépendant d'où on fait les travaux : en forêt publique oui, mais pas en forêt privée. Aussi, si c'est proche on ne rembourse pas.		1
	Factures d'essence		1

2.2 DÉBROUSSAILLEURS

Figure 2.9

Pour la saison 2017, est-ce que votre entreprise effectue du débroussaillage? (n=76)

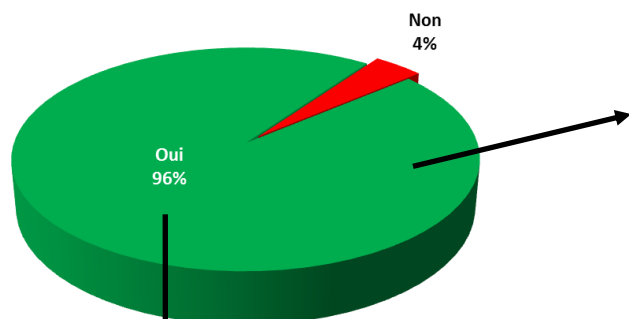


Figure 2.10

En 2017, est-ce que la majorité de vos débroussaillieurs est syndiquée? (n=73)

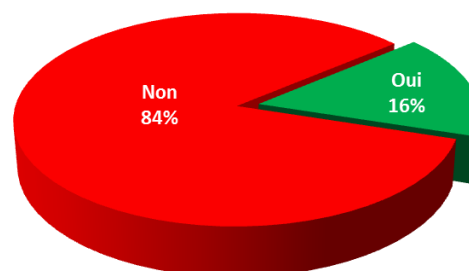


Figure 2.11

Est-ce que ces travaux de débroussaillage sont effectués : (n=73)

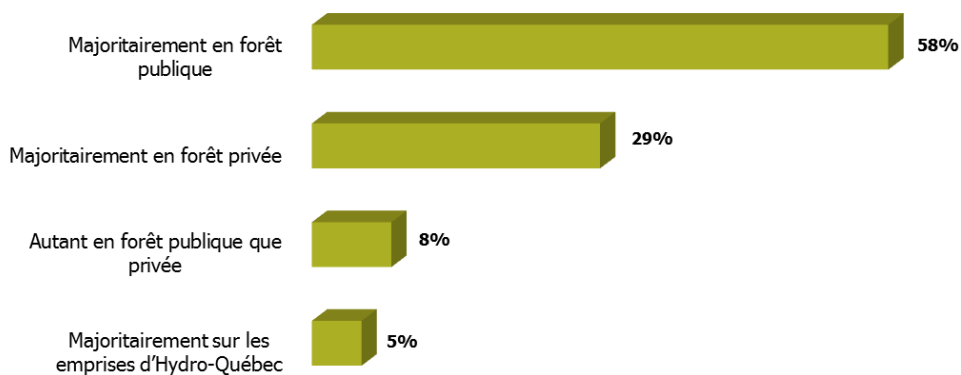
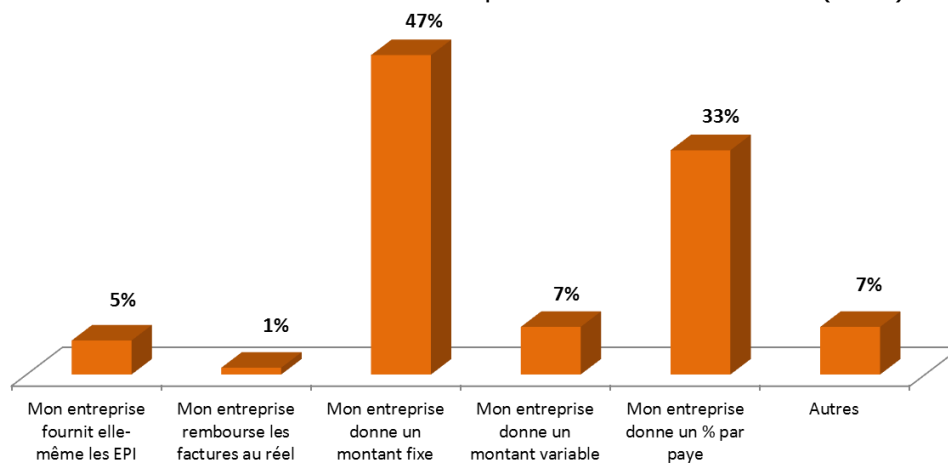


Figure 2.12

De quelle façon payez-vous les équipements de protection individuelle (EPI) de vos débroussaillieurs? Nous excluons de cette question les outils de travail. (n=73)



Constats relatifs aux figures 2.9 à 2.12

La quasi-totalité des entreprises répondantes (96 % ou 73) effectuent des travaux de débroussaillage, donc emploient des débroussailliers. Parmi celles-ci :

- Le taux de syndicalisation est très bas : la majorité de leurs débroussailliers est syndiquée dans seulement 16 % des entreprises. Ce taux est à peu près similaire à celui observé chez les abatteurs manuels.
- Dans plus de la moitié des entreprises (58 %), les travaux de débroussaillage sont effectués majoritairement en forêt publique; dans 29 % d'entre elles, ces travaux sont effectués en forêt privée. Ici, la situation est à l'inverse de ce qui est observé dans l'abattage manuel, où les travaux sont effectués majoritairement en forêt privée.
- Elles payent les équipements de protection individuelle (EPI) de leurs débroussailliers principalement de la façon suivante : 47 % donnent un montant fixe, 33 % donnent un pourcentage par paye, 7 % donnent un montant variable et 5 % fournissent elles-mêmes les EPI.

Le tableau 2.4 de la page suivante explique en détail la façon dont les EPI sont payés, pour chaque type de réponse (montant fixe, pourcentage par paye, montant variable et fournit elle-même). Étant donné le petit nombre de répondants pour chaque type de réponse, les résultats sont exprimés en nombre de répondants et non en pourcentage (lorsque cela s'applique).

Il faut également préciser qu'à cause du petit nombre de répondants pour chaque type de réponse, il faut considérer les résultats avec réserve.

Tableau 2.4 Équipements de protection individuelle (EPI) fournis aux débroussailliers (n=73)

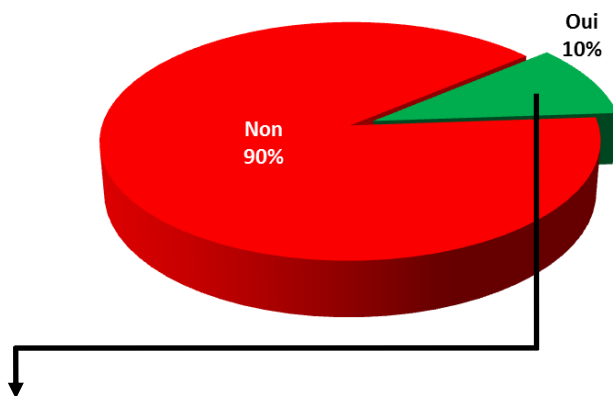
L'entreprise fournit elle-même les EPI (n=4) / rembourse les factures au réel (n=1)	Nature de l'équipement fourni	Nombre qui en fournissent (sur 5)	Quantités fournies		
			1	2	Aucune limite maximale
	Casque de sécurité	4	1		3
	Lunettes de sécurité	3			3
	Écran facial	3			3
	Protecteurs auditifs, coquilles	3			3
	Protecteurs auditifs, bouchons	3			3
	Gants de sécurité	3			3
	Pantalon de sécurité	4		1	3
	Bottes de sécurité	4	1		3
	Pansement compressif	4	1		3
	Extincteur à poudre	3	1		2
L'entreprise donne un montant fixe (n=34)	Fréquence du montant (sur 34)		Montant fourni (\$)		
			Moyenne	Valeur la plus basse	Valeur la plus élevée
	En début de saison	2	266 \$	150 \$	360 \$
	En fin de saison	7			
	Par paye	20	20,75 \$*	4,00 \$	40,00 \$
	Par jour	3	Montants calculés sur la base d'une semaine.		
	Autres	2	5,00 \$ (un seul répondant)		
			- 30 \$/semaine pour 10 semaines maximum.		
			- par année ou par saison (en début ou en fin).		
	Fréquence de la paye (sur 20)				
	Chaque semaine	9			
	Toutes les deux semaines	11			
L'entreprise donne un montant variable (n=5)	Montant basé selon le... (sur 5)		Montant fourni (\$)		
			Moyenne	Valeur la plus basse	Valeur la plus élevée
	nombre d'hectares	2	20,00 \$ (un seul répondant)		
	nombre d'heures	3	0,35 \$**		
L'entreprise donne un pourcentage par paye (n=24)			Pourcentage donné par paye		
			Moyenne	Valeur la plus basse	Valeur la plus élevée
			3,71 %	1,0 %	7,0 %
	Fréquence de la paye (sur 24)				
	Chaque semaine	9			
	Toutes les deux semaines	15			
Autres (n=5)	Verbatim				Nombre
50 % du coût.					1
Allocation fixe multipliée par le nombre d'heures assurables.					1
Montant variable donné en fin de saison selon le nombre de semaines travaillées (10 \$/semaine).					1
Selon le nombre de semaines travaillées.					1
Un pourcentage payé à la fin de la saison pris sur le salaire brut gagné.					1

* Moyenne basée sur 19 répondants. Un des 20 répondants a donné un montant basé sur une année.

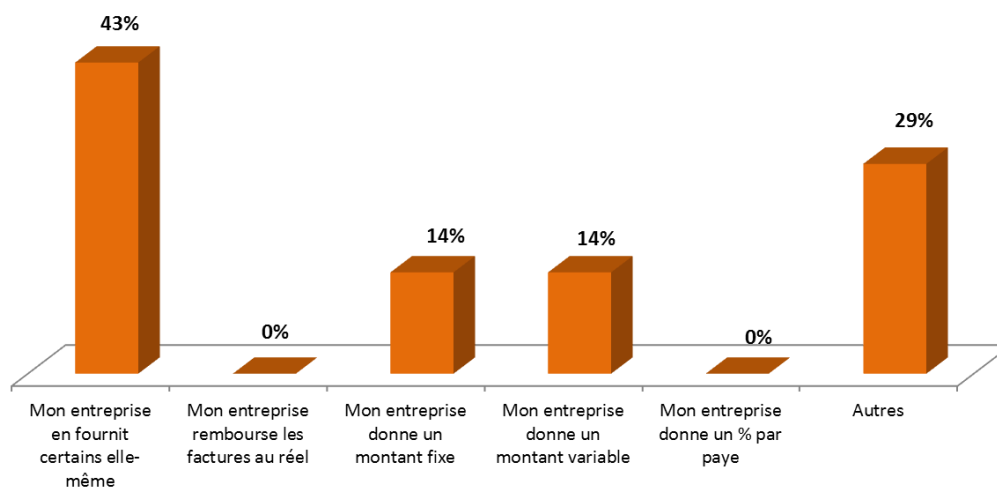
** La donnée d'un seul répondant a été retenue. Un répondant a indiqué 19,70 \$, ce qui correspond au salaire horaire bonifié du montant fourni pour les EPI. Un répondant a dit NSP.

Figure 2.13

Est-ce que votre entreprise offre des remboursements à ses débroussaillieurs ou fournit des outils et accessoires de travail (débroussaillieuse, lames, limes, harnais, etc.) ou encore l'essence mélangée? (n=73)

**Figure 2.14**

De quelle façon faites-vous le remboursement à vos débroussaillieurs des outils et accessoires de travail ou encore de l'essence mélangée? (n=7)



Constats relatifs aux figures 2.13 et 2.14

Seulement 10 % des 73 entreprises qui effectuent des travaux de débroussaillage (7) offrent des remboursements à leurs débroussaillieurs ou fournissent des outils et accessoires de travail ou encore l'essence mélangée. Parmi celles-ci :

- 43 % en fournissent elles-mêmes certains, 14 % donnent un montant fixe et 14 % donnent un montant variable.

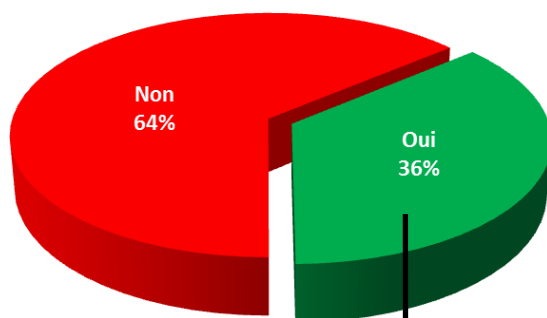
Le tableau 2.5 de la page suivante explique en détail la façon dont les outils et accessoires de travail et l'essence mélangée sont remboursés ou fournis, pour chaque type de réponse. Étant donné le très petit nombre de répondants, les résultats sont exprimés en nombre de répondants et non en pourcentage (lorsque cela s'applique). Et à cause du très petit nombre de répondants pour chaque type de réponse, il faut considérer les résultats avec réserve.

Tableau 2.5 Outils et accessoires de travail remboursés / essence mélangée fournis aux débroussaillieurs (n=7)

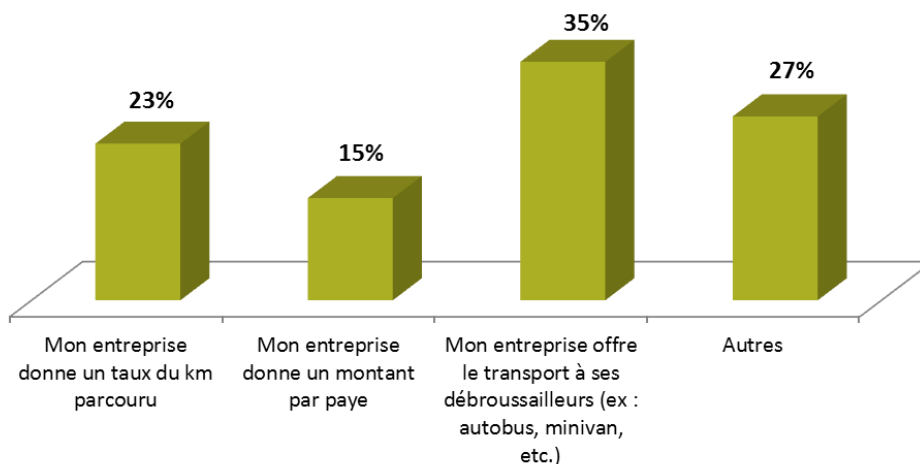
L'entreprise en fournit certains elle-même (n=3)	Nature de ce qui est remboursé ou fourni	Nombre qui en fournissent (sur3)	Quantités fournies		
			1	2	Aucune limite maximale
	Débroussaillieuse	0			
	Lame de débroussaillieuse	1			1
	Limes	1			1
	Harnais de débroussaillieuse	1			1
	Bougie	1			1
	Filtres (à air, à essence)	1			1
	Essence mélangée	3			3
L'entreprise donne un montant fixe (n=1)	Fréquence du montant (sur 1)		Montant fourni (\$)		
			Moyenne	Valeur la plus basse	Valeur la plus élevée
	En début de saison	0			
	En fin de saison	0			
	Par paye	1	1,50 \$ Montant calculé sur la base d'une semaine.		
	Fréquence de la paye (sur 1)				
	Chaque semaine	1			
	Toutes les deux semaines	0			
L'entreprise donne un montant variable (n=1)	Montant basé selon le... (sur 1)		Montant fourni (\$)		
			Moyenne	Valeur la plus basse	Valeur la plus élevée
	nombre d'hectares	1	30 \$		
	nombre d'heures	0			
Autres (n=2)	Verbatim				Nombre
L'entreprise fournit tout (il n'y a aucune limite maximale à ce qui est remboursé ou fourni).					1
Nous payons un protège-lame par année sur présentation de facture.					1

Figure 2.15

Est-ce que votre entreprise offre des remboursements à ses débroussailliers pour leurs déplacements ou encore, offre-t-elle du transport? (n=73)

**Figure 2.16**

De quelle façon faites-vous le remboursement ou le transport de débroussailliers? (n=26)



Constats relatifs aux figures 2.15 et 2.16

Un peu plus du tiers des entreprises qui effectuent des travaux de débroussaillage (36 % ou 26) offrent des remboursements à leurs débroussailliers pour leurs déplacements ou encore, offre du transport. Parmi celles-ci :

- 35 % offrent le transport à leurs débroussailliers, 23 % donnent un taux du kilomètre parcouru et 15 % donnent un montant par paye.

Le tableau 2.6 de la page suivante explique en détail la façon dont les déplacements des débroussailliers sont remboursés, pour chaque type de réponse. Étant donné le petit nombre de répondants, les résultats sont exprimés en nombre de répondants et non en pourcentage (lorsque cela s'applique). Et à cause du petit nombre de répondants pour chaque type de réponse, il faut considérer les résultats avec réserve.

Tableau 2.6 Remboursement pour leurs déplacements ou offre de transport fourni aux débroussailliers (n=17)

L'entreprise donne un taux du km parcouru (n=6, mais 5 réponses fournies)	Montant fourni au km parcouru (\$)		
	Moyenne	Valeur la plus basse	Valeur la plus élevée
	0,46 \$	0,42 \$	0,50 \$
L'entreprise donne un montant par paye (n=4)	Montant donné par paye (\$)		
	24 \$ par paye d'une semaine		1
	10 \$ par jour		1
	4 % de la paye		1
	5 % de la paye		1
	Fréquence de la paye (sur 1)		
	Chaque semaine		1
	Toutes les deux semaines		0
Autres (n=7)	Verbatim		Nombre
	10 \$/jour lorsque le déplacement est supérieur à 70 km/jour.		1
	Si le débroussaillier parcourt moins de 44 km, on donne 3,50 \$ du km parcouru.		1
	Dans certains cas, quand la durée du trajet est plus élevée que 1 heure.		1
	Certaines compensations pour les déplacements sont données à partir d'une certaine distance du bureau ou du lieu d'hébergement.		1
	Une compensation monétaire est fournie lorsqu'on s'éloigne à plus d'une heure du campement.		1
	Factures d'essence.		1
	Le transport est défrayé uniquement si on dépasse un rayon de 60 km. On négocie une attente gré à gré.		1



VOLET 2

TRAVAILLEURS

MANUELS

LE TRAVAILLEUR
NOTRE
MATIÈRE PREMIÈRE

3 Volet 2 – Travailleurs manuels

3.1 TEMPS DE TRAVAIL ET KILOMÉTRAGE

Le tableau 3.1 montre qu'au total, les répondants ont travaillé en moyenne 4,31 jours par semaine. Une faible majorité des répondants – 54 % – ont travaillé en moyenne 4 jours par semaine durant les quatre semaines d'enquête (un jour est considéré travaillé lorsque des heures sont consacrées à la production); 29 % ont travaillé en moyenne 5 jours, 14 % ont travaillé 3 jours ou moins et seulement 3 % ont travaillé 6 ou 7 jours.

Les répondants du Nord (4,79) et du Sud du Québec (4,68) et ceux qui travaillent majoritairement en forêt privée (4,56) ont travaillé un nombre plus élevé de jours que ceux du Centre du Québec (4,23) et ceux qui travaillent majoritairement en forêt publique (4,15). Il est à noter qu'un nombre de jours travaillés supérieur ne signifie pas automatiquement que le nombre d'heures travaillées est lui aussi supérieur (voir le tableau 3.2 à cet effet).

Tableau 3.1 Nombre de jours travaillés par semaine – production et entretien des outils

Nb de jours par semaine	Production (n=249)			Entretien des outils de travail (n=249)		
	%	Écart statistiquement significatifs		%	Écart statistiquement significatifs	
3 ou moins	14 %	Centre du Québec	17 % +	14 %	Centre du Québec	16 % +
4	54 %	FQCF	74 % +	48 %	FQCF	65 % +
		RESAM	46 % -		RESAM	42 % -
5	29 %	Abatteurs manuels	42 % +	28 %	FQCF	18 % -
		Débroussaillieurs	24 % -			
		FQCF	11 % -			
		RESAM	37 % +			
6 ou 7	3 %	AETSQ	16 % +	10 %		
		RESAM	0 % -			
		Centre du Québec	0 % -			
Moyenne	4,31	Nord du Québec	4,79 +	4,43	Nord du Québec	4,88 +
		Centre du Québec	4,23 -		Centre du Québec	4,37 -
		Sud du Québec	4,68 +		Sud du Québec	4,70 +
		Maj. forêt publique	4,15 -		Maj. forêt publique	4,29 -
		Maj. forêt privée	4,56 +		Maj. forêt privée	4,66 +
Médiane	4,00			4,50		

Les données du tableau 3.1 montrent également qu'en moyenne, les répondants ont effectué l'entretien de leurs outils de travail sur 4,43 jours par semaine. Cet écart avec le nombre moyen de jours consacrés à la production (4,31) s'explique par le fait qu'un petit pourcentage de répondants ont consacré du temps à l'entretien de leurs outils de travail durant un jour où ils ne travaillaient pas, soit le vendredi, le samedi ou le dimanche.

Le tableau 3.2 révèle que les répondants ont travaillé en moyenne 49,2 heures par semaine, réparties ainsi : 7,6 heures consacrées aux déplacements (16 % du temps total), 2,8 à l'entretien des outils de travail (5 %) et 38,8 à la production (79 %).

Lorsqu'on traduit ces données en heures par jour, les répondants ont travaillé en moyenne 11,5 heures par jour, soit 1,8 heure consacrée aux déplacements, 0,6 à l'entretien et 9,0 à la production.

Une analyse des données par jour de la semaine montre que :

- Les quatre premiers jours de la semaine – lundi, mardi, mercredi et jeudi – affichent chacun un profil quasi identique quant au nombre d'heures consacrées aux déplacements, à l'entretien et à la production, le nombre moyen total d'heures se situant autour de 11. Tous les répondants (249 sur 249) ont travaillé au moins un lundi, un mardi, un mercredi et un jeudi durant les 4 semaines de l'enquête.
- 133 répondants (53 % du total) ont consacré des heures à la production le vendredi. Pour les répondants dont la semaine de travail est de quatre jours, le vendredi est toujours la journée de congé. Et pour les répondants dont la semaine de travail est de cinq jours, ils travaillent en moyenne nettement moins d'heures à la production le vendredi (5,9) que les autres jours de la semaine (près de 9). Leur temps moyen de déplacement est également moindre le vendredi (1,1) que les autres jours de la semaine (autour de 1,7). Le nombre moyen total d'heures s'établit à 7,5 le vendredi.
- Seulement 14 répondants (5,6 % du total) ont consacré des heures à la production le samedi ou le dimanche. Le cas échéant, ce nombre d'heures moyen est respectivement de 6,5 (le samedi) et de 6,7 (le dimanche), soit moins que du lundi au jeudi, mais légèrement plus que le vendredi.
- Quelques répondants ont consacré du temps uniquement à l'entretien de leurs outils de travail : 14 le vendredi (5,6 % du total, moyenne de 1,8 heure), 19 le samedi (7,6 %, moyenne de 1,7 heure) et 9 le dimanche (3,6 %, moyenne de 1,0 heure).

Tableau 3.2 Nombre d'heures travaillées par semaine et par jour travaillé

Nb d'heures par semaine allouées à :	Par semaine (n=249)			Par jour travaillé							
	Moyenne	Répartition %	Médiane	Moyenne (n=249)	L (n=249)	M (n=249)	M (n=249)	J (n=249)	V (n=133)	S (n=14)	D (n=14)
Déplacements	7,6	16 %	6,8	1,8	1,8	1,7	1,7	1,7	1,1	0,9	0,9
Entretien	2,8	5 %	2,1	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	1,0
Production	38,8	79 %	38,8	9,0	8,7	8,8	8,8	8,6	5,9	6,5	6,7
Total (répondants ayant fait des heures de production seulement)	49,2	100 %	49,0	11,5	11,0	11,1	11,0	10,9	7,5	7,9	8,6
Répondants ayant fait de l'entretien seulement				–	0	0	0	0	n=14 1,8h	n=19 1,7h	n=9 1,0h

Nous observons des différences statistiquement significatives quant au nombre d'heures totales travaillées par semaine (tableau 3.3).

- Les débroussailleurs ont travaillé légèrement plus d'heures (49,8 h) que les abatteurs manuels (47,1 h), cet écart étant surtout dû au temps de déplacement et non à la production.
- Les répondants membres de la FQCF ont travaillé plus d'heures (52,6 h) que les membres du RESAM (47,2 h), un écart surtout dû au temps de déplacement et non à la production.
- Les répondants du Nord (56,7 h) ont travaillé plus d'heures que ceux du Sud du Québec (42,6 h), un écart surtout dû au temps de production.
- Ceux qui travaillent majoritairement en forêt publique (49,8 h) ont travaillé un nombre plus élevé d'heures que ceux qui travaillent majoritairement en forêt privée (46,6 h), un écart surtout dû au temps de déplacement.

Tableau 3.3 Nombre d'heures travaillées par semaine : écarts statistiquement significatifs

Nb d'heures par semaine allouées à :	Tous les répondants, moyenne	Métier		Association			Région			Lieu de travail	
		Abatteurs manuels	Débroussailleurs	AETSQ	FQCF	RESAM	Nord du Québec	Centre du Québec	Sud du Québec	Maj. forêt publique	Maj. forêt privée
Déplacements	7,6	5,6 -	8,2 +	6,6 -	10,6 +	6,6 -		7,8 +	5,1 -	8,3 +	5,2 -
Entretien	2,8			4,4 +		2,4 -	2,0 -			3,0 +	
Production	38,8						47,4 +	38,1 -	34,4 -		
Total	49,2	47,1 -	49,8 +		52,6 +	47,2 -	56,7 +		42,6 -	49,8 +	46,6 -

Comme nous pouvons le constater au tableau 3.4, durant la période d'enquête, les répondants ont conduit en moyenne 479 kilomètres par semaine lors de leurs déplacements aller-retour. Étant donné qu'ils ont consacré en moyenne 7,6 heures par semaine aux déplacements, cela représente une vitesse moyenne de 63 km/heure.

Des écarts par sous-groupe de répondants sont observés. Les débroussailleurs (521 km), les membres de la FQCF (685 km), les travailleurs du Centre du Québec (491 km) et ceux qui travaillent majoritairement en forêt publique (530 km) ont roulé plus que la moyenne.

À l'opposé, les abatteurs manuels (338 km), les membres de l'AETSQ (370 km) et du RESAM (419 km), les travailleurs du Sud du Québec (348 km) et ceux qui travaillent majoritairement en forêt privée ont roulé moins que la moyenne (318 km).

Tableau 3.4 Nombre de kilomètres conduits par semaine et par jour travaillé, aller-retour

Par semaine (n=250)			Par jour travaillé (n=250)						
Nb de kilomètres	%		Nb de kilomètres	%					
Moins de 200	10 %		Moins de 50	15 %					
De 200 à 300	19 %		De 50 à 75	16 %					
De 301 à 400	14 %		De 76 à 100	14 %					
De 401 à 500	12 %		De 101 à 125	12 %					
De 501 à 600	13 %		De 126 à 150	16 %					
De 601 à 700	15 %		De 151 à 200	18 %					
Plus de 700	16 %		Plus de 200	9 %					
Écarts statistiquement significatifs			Écarts statistiquement significatifs						
Moyenne	479	Abatteurs manuels	338	-	Moyenne	115	Abatteurs manuels	76	-
		Débroussailleurs	521	+			Débroussailleurs	126	+
		AETSQ	370	-			AETSQ	84	-
		FQCF	685	+			FQCF	169	+
		RESAM	419	-			RESAM	99	-
		Centre du Québec	491	+			Centre du Québec	119	+
		Sud du Québec	348	-			Sud du Québec	75	-
		Maj. forêt publique	530	+			Maj. forêt publique	131	+
		Maj. forêt privée	318	-			Maj. forêt privée	70	-
Médiane	455		Médiane	107					

Note : la quasi-totalité des répondants (plus de 99 %) ont indiqué avoir fait deux déplacements par jour (= un aller-retour).

Lorsqu'on répartit les kilomètres effectués par les répondants selon le type de chemin (tableau 3.5), on remarque qu'en moyenne, une faible majorité du trajet est réalisée sur du chemin asphalté (53,2 %) tandis que 46,8 % du trajet est réalisé sur du chemin de terre.

La proportion que représente le chemin asphalté est plus élevée que la moyenne chez les membres du RESAM (58,7 %) et chez ceux qui travaillent majoritairement en forêt privée (69,2 %). Elle est beaucoup plus élevée que la moyenne parmi les travailleurs du Sud du Québec (85,6 %).

À l'inverse, elle est plus basse que la moyenne chez les membres de l'AETSQ (26,3 %), chez les travailleurs du Nord du Québec (35,4 %) et chez ceux qui travaillent majoritairement en forêt publique (47,4 %).

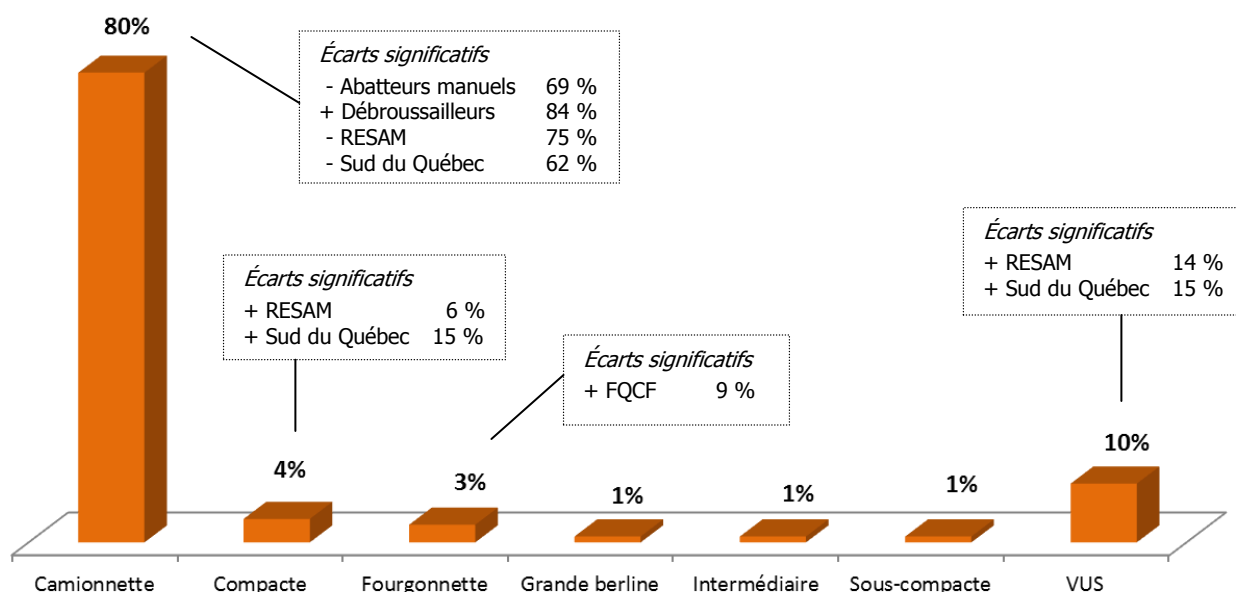
Tableau 3.5 Types de chemin parcourus pour les déplacements

Répartition entre :		%	
Chemin asphalté	Chemin de terre		
100 %	0 %	4 %	
76 % à 99 %	1 % à 25 %	18 %	
51 % à 75 %	26 % à 50 %	32 %	
26 % à 50 %	51 % à 75 %	24 %	
1 % à 25 %	76 % à 99 %	13 %	
0 %	100 %	8 %	
		Écarts statistiquement significatifs % chemin asphalté	
Moyenne		53,2 %	AETSQ 26,3 % -
- % chemin asphalté			RESAM 58,7 % +
- % chemin de terre			Nord du Québec 35,4 % -
			Sud du Québec 85,6 % +
			Maj. forêt publique 47,4 % -
			Maj. forêt privée 69,2 % +
Médiane			
- % chemin asphalté		58,5 %	
- % chemin de terre		41,5 %	

À la figure 3.1, nous remarquons qu'une forte majorité de répondants (80 %) possède une camionnette; 10 % possèdent un VUS; les autres catégories de véhicules sont possédées par de très faibles proportions de répondants. Il est intéressant de constater que les résidents du Sud du Québec détiennent proportionnellement moins de camionnettes (62 %) et proportionnellement plus de VUS (15 %) et de compactes (15 %).

Figure 3.1

À laquelle des catégories suivantes appartient votre véhicule? (n=238)



3.2 ABATTEURS MANUELS : EXPÉRIENCE, ÉQUIPEMENTS, ACCESSOIRES ET FRAIS

Les répondants possèdent une longue expérience en abattage manuel (tableau 3.6), soit 23,2 ans en moyenne et une médiane de 20 ans.

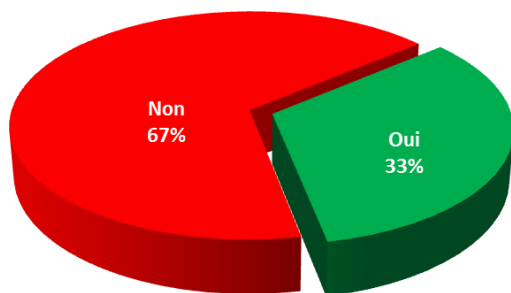
Tableau 3.6 Années (saisons) d'expérience complétées comme abatteur manuel

Nb d'années (n=52)	%		
De 1 à 5	15 %	Moyenne	23,2
De 6 à 10	8 %		
De 11 à 15	17 %		
De 16 à 20	15 %		
De 21 à 30	8 %		
De 31 à 40	21 %		
Plus de 40	15 %		
		Médiane	20,0

Le tiers des abatteurs manuels répondants (33 %) est syndiqué pour la saison 2017 (figure 3.2).

Figure 3.2

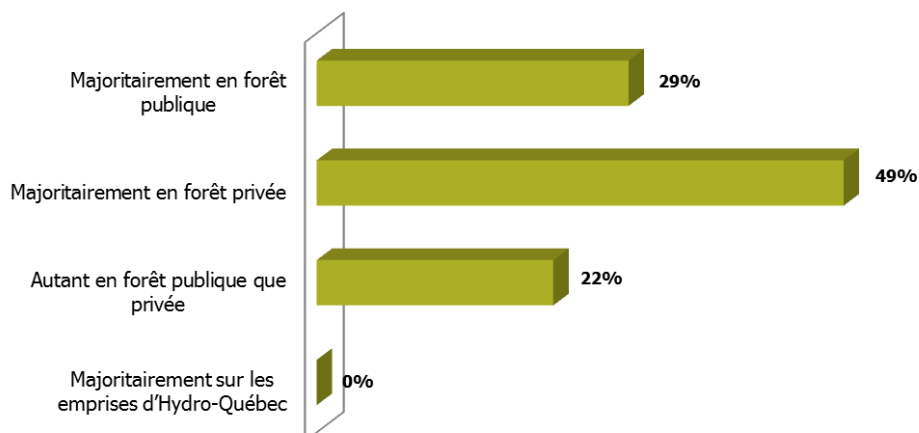
Pour la saison 2017, êtes-vous syndiqué? (n=55)



Presque la moitié des répondants (49 %) travaille majoritairement en forêt privée (figure 3.2), alors que 29 % travaillent majoritairement en forêt publique.

Figure 3.3

Pour les quatre semaines à l'étude, travaillez-vous... (n=55)



Scies à chaîne utilisées pour le travail

Figure 3.4

Au chantier, dans le cadre de votre travail, combien de scies à chaîne utilisez-vous? (n=55)

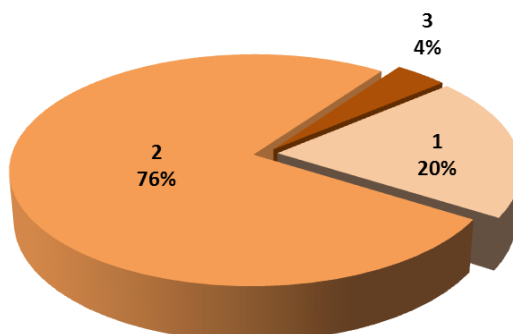


Figure 3.5

À quand remonte l'achat de votre plus récente scie à chaîne (celle que vous utilisez principalement)? (n=55)

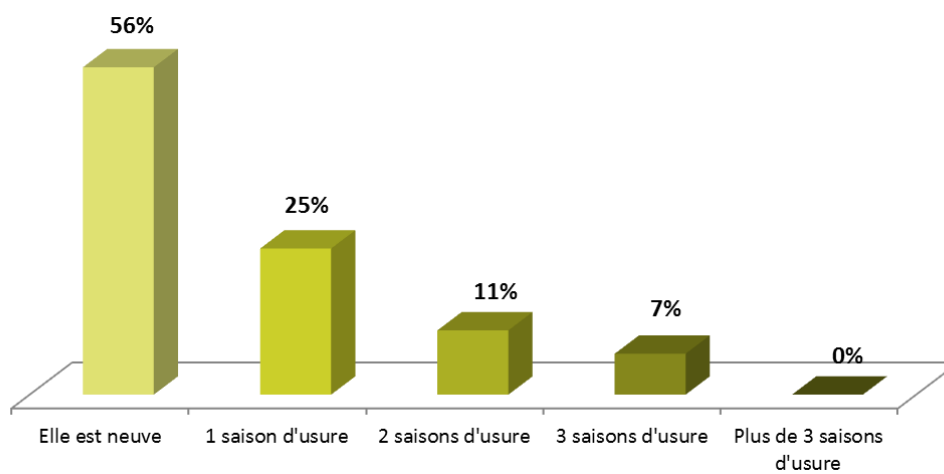
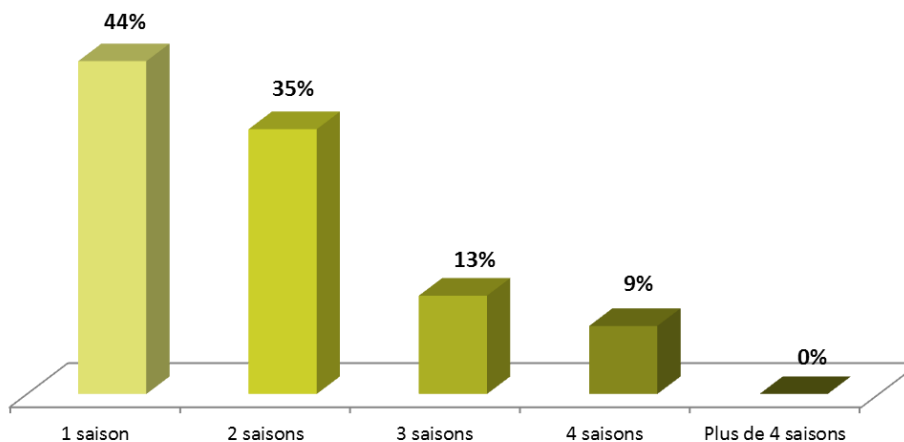


Figure 3.6

Quelle est la durée de vie d'une scie à chaîne que vous utilisez régulièrement pour le travail? (n=55)



Constats relatifs aux figures 3.4 à 3.6

- Plus des trois quarts (76 %) des abatteurs manuels répondants utilisent deux scies à chaîne dans le cadre de leur travail; 20 % en utilisent une seule.
- Pour plus de la moitié des répondants (56 %), la scie à chaîne qu'ils utilisent principalement est neuve; 25 % disent qu'elle a une saison d'usure et 11 %, qu'elle en a deux.
- Quant à la durée de vie de la scie à chaîne utilisée principalement, 44 % des répondants disent qu'elle est d'une saison et 35 %, qu'elle est de deux saisons.

La durée moyenne d'une saison de travail pour les abatteurs manuels (tableau 3.7) est de 22,5 semaines, ce qui équivaut à un peu plus de 5 mois. La médiane est plus élevée, 25 semaines, et équivaut à presque 6 mois.

Tableau 3.7 Durée d'une saison de travail pour les abatteurs manuels

Nb de semaines (n=55)	%		
De 1 à 10	13 %	Moyenne Médiane	22,5 25,0
De 11 à 20	9 %		
De 21 à 24	18 %		
25	24 %		
De 26 à 27	20 %		
De 28 à 30	15 %		
Plus de 30	2 %		

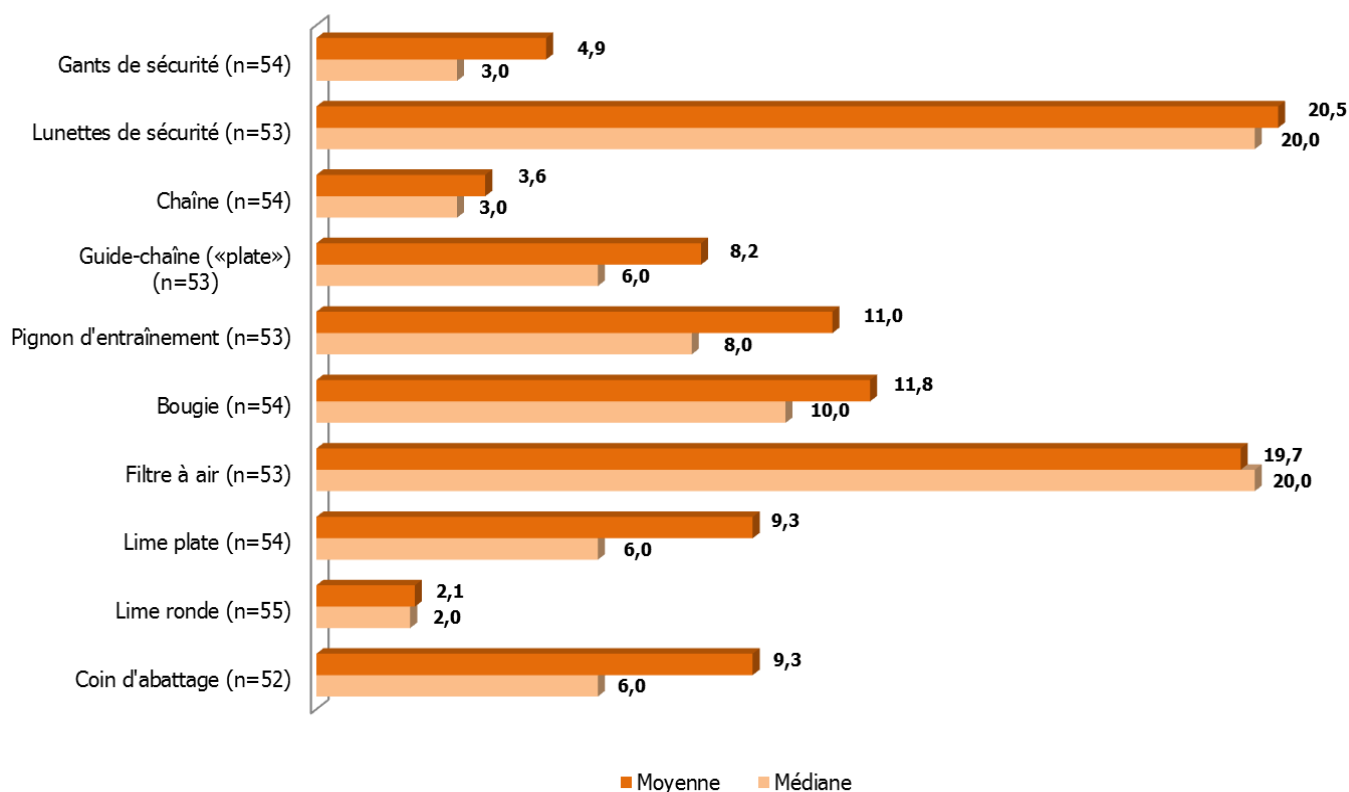
Accessoires

Lorsqu'on analyse la durée de vie moyenne des principaux accessoires utilisés pour l'entretien de la scie à chaîne (figure 3.7), on remarque de fortes différences.

- Deux accessoires ont une durée de vie beaucoup plus longue que les autres : les lunettes de sécurité (20,5 semaines) et le filtre à air (19,7).
- Trois accessoires ont une durée de vie beaucoup plus brève que les autres : la lime ronde (2,1 semaines), la chaîne (3,6) et les gants de sécurité (4,9).
- Pour les cinq autres accessoires, la durée de vie varie entre 8,2 et 11,0 semaines.

Figure 3.7

Dans la liste d'accessoires utilisés pour l'entretien de la scie à chaîne, indiquez la durée de vie (en moyenne) en semaines de chaque item.



Frais d'entretien, de réparation et d'utilisation de la scie à chaîne

Constats relatifs aux tableaux 3.8 et 3.9 et à la figure 3.8

- En moyenne, les abatteurs manuels répondants ont déboursé 126 \$ pour l'entretien et la réparation de leur scie à chaîne durant les quatre semaines de l'enquête (sans compter les accessoires, l'essence et l'huile). Notons que 21 % des répondants n'ont rien déboursé. Toutefois, l'analyse des résultats nous porte à croire que cette question a été mal comprise par un certain nombre de répondants, qui ont probablement inclus le coût des accessoires. Par conséquent, le montant de 126 \$ pour 4 semaines est surévalué.
- Seulement 25 % des répondants font faire un entretien préventif annuel de leur scie à chaîne par un spécialiste. En considérant l'ensemble des répondants (55), incluant ceux qui ont répondu ne pas faire d'entretien préventif, ceux-ci ont déboursé en moyenne 26 \$ pour cet entretien préventif.
 - Si on exclut les répondants qui n'ont rien déboursé pour l'entretien préventif annuel, la moyenne est plutôt de 102 \$.

Tableau 3.8 Montant déboursé pour l'entretien et la réparation de la scie à chaîne durant les 4 semaines de l'enquête (sans compter les accessoires, l'essence et l'huile)

Frais \$ (n=53)	%	(n=53)	(n=42)
0 \$	21 %	<u>Incluant</u> les répondants qui ont répondu 0 \$: Moyenne : 126 \$ Médiane : 100 \$	<u>Excluant</u> les répondants qui ont répondu 0 \$: Moyenne : 159 \$ Médiane : 100 \$
De 1 \$ à 100 \$	40 %		
De 100 \$ à 250 \$	26 %		
Plus de 250 \$	13 %		

Figure 3.8

Généralement, faites-vous faire un entretien préventif annuel de votre scie à chaîne par un spécialiste (en début ou en fin de saison par exemple) ? (n=55)

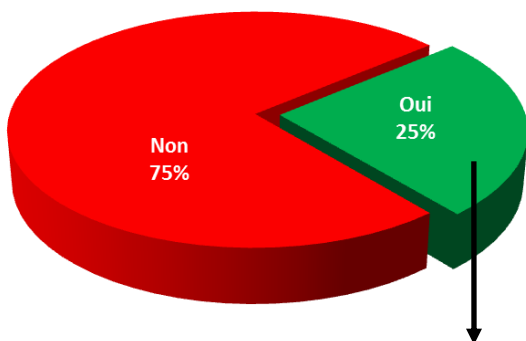


Tableau 3.9 Montant déboursé pour l'entretien préventif de la scie à chaîne par un spécialiste

Frais \$ (n=14)	%	(n=55)	(n=14)
De 1 \$ à 50 \$	21 %	<u>Incluant</u> les répondants qui ont répondu 0 \$: Moyenne : 26 \$ Médiane : 0 \$	<u>Excluant</u> les répondants qui ont répondu 0 \$: Moyenne : 102 \$ Médiane : 80 \$
De 51 \$ à 100 \$	50 %		
Plus de 100 \$	29 %		

En moyenne, les abatteurs manuels répondants ont utilisé 24 litres d'essence mélangée par semaine pour le fonctionnement de la scie à chaîne (médiane de 25), durant les quatre semaines de l'enquête (tableau 3.10). Et ils ont utilisé en moyenne 8,7 litres d'huile à chaîne par semaine (médiane de 8).

Tableau 3.10 Nombre de litres d'essence mélangée et d'huile à chaîne utilisés pour le fonctionnement de la scie à chaîne

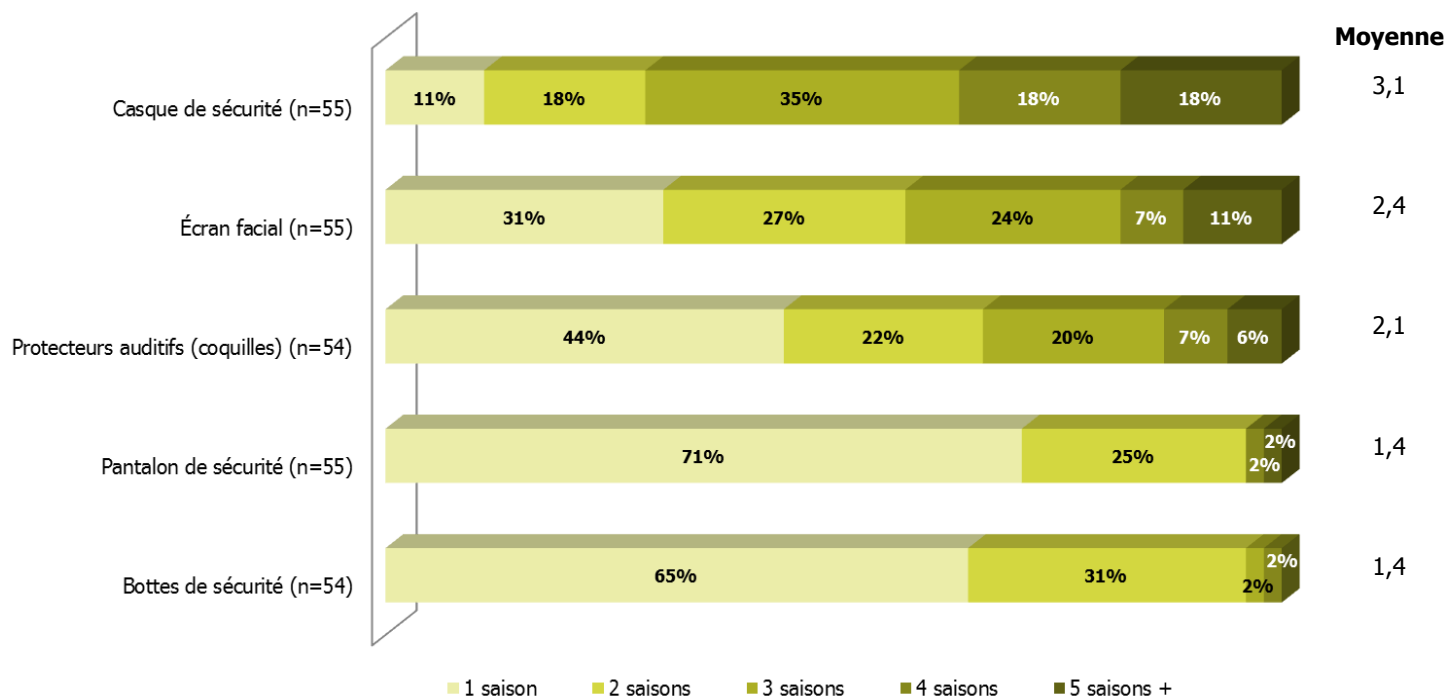
Essence mélangée / semaine		Huile à chaîne / semaine	
Nb de litres (n=55)	%	Nb de litres (n=54)	%
Moins de 15	5 %	Moins de 5	19 %
De 15 à 20	33 %	De 5 à 8	35 %
De 21 à 25	42 %	9, 10	19 %
Plus de 25	20 %	Plus de 10	28 %
Moyenne	24,0	Moyenne	8,7
Médiane	25,0	Médiane	8,0

Équipements de protection individuelle

Le nombre de saisons que les abatteurs manuels effectuent avec leurs équipements de protection individuelle varie selon l'équipement. Il est nettement plus bas pour les bottes de sécurité et le pantalon de sécurité (1,4 saison en moyenne chacun). Il est plus élevé pour le casque de sécurité (3,1 saisons en moyenne). Il se situe entre ces deux extrêmes pour les protecteurs auditifs (2,1 saisons) et l'écran facial (2,4 saisons).

Figure 3.9

Indiquez le nombre de saisons que vous effectuez environ avec vos équipements de protection individuelle.



3.3 DÉBROUSSAILLEURS : EXPÉRIENCE, ÉQUIPEMENTS, ACCESSOIRES ET FRAIS

Les répondants possèdent une longue expérience en débroussaillage (tableau 3.11), soit 18,5 ans en moyenne et une médiane de 18 ans. C'est moins que l'expérience possédée par les abatteurs manuels (moyenne de 23,2, tableau 3.6).

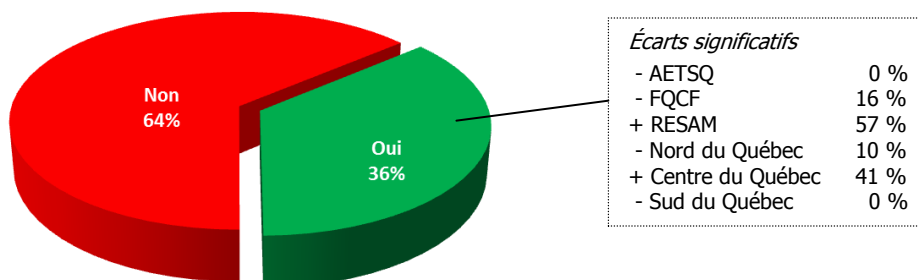
Tableau 3.11 Années (saisons) d'expérience complétées comme débroussailleur

Nb d'années (n=185)	%			Écarts statistiquement significatifs	
De 1 à 5	4 %	Moyenne	18,5	RESAM	19,7 +
De 6 à 10	12 %			Sud du Québec	23,4 +
De 11 à 15	19 %				
De 16 à 20	29 %				
De 21 à 25	18 %	Médiane	18,0		
De 26 à 30	12 %				
Plus de 30	5 %				

Un peu plus du tiers des débroussaillers répondants (36 %) est syndiqué pour la saison 2017 (figure 3.10), ce qui est comparable à la proportion observée chez les abatteurs manuels (33 %, figure 3.2). La proportion de syndiqués est significativement plus élevée chez les membres du RESAM (57 %) et les résidents du Sud du Québec (41 %).

Figure 3.10

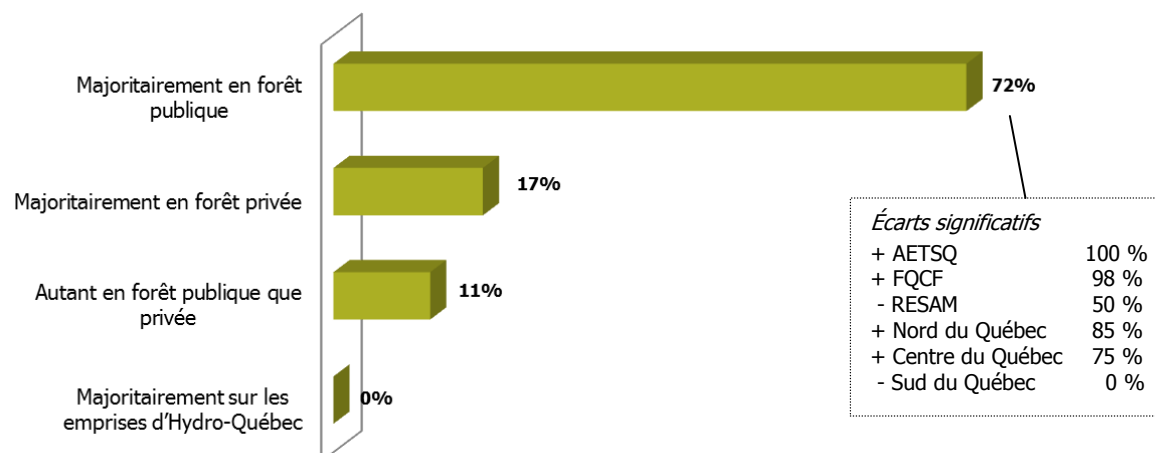
Pour la saison 2017, êtes-vous syndiqué? (n=187)



Près des trois quarts des débroussailliers répondants (72 %) travaillent majoritairement en forêt publique (figure 3.11), 17 % seulement travaillent majoritairement en forêt privée. C'est une situation très différente de celle observée chez les abatteurs manuels (49 % en forêt privée, figure 3.3).

Figure 3.11

Pour les quatre semaines à l'étude, travaillez-vous... (n=188)



Débroussailleuses utilisées pour le travail

Figure 3.12

Au chantier, dans le cadre de votre travail, combien de débroussailleuses utilisez-vous? (n=188)

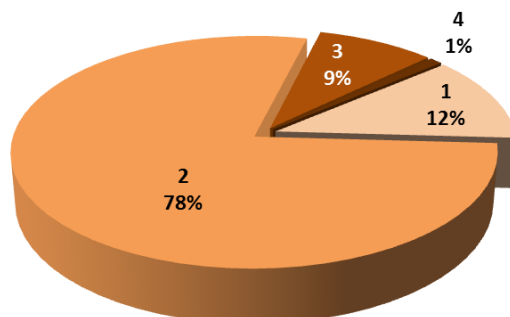


Figure 3.13

À quand remonte l'achat de votre plus récente débroussailleuse (celle que vous utilisez principalement)? (n=187)

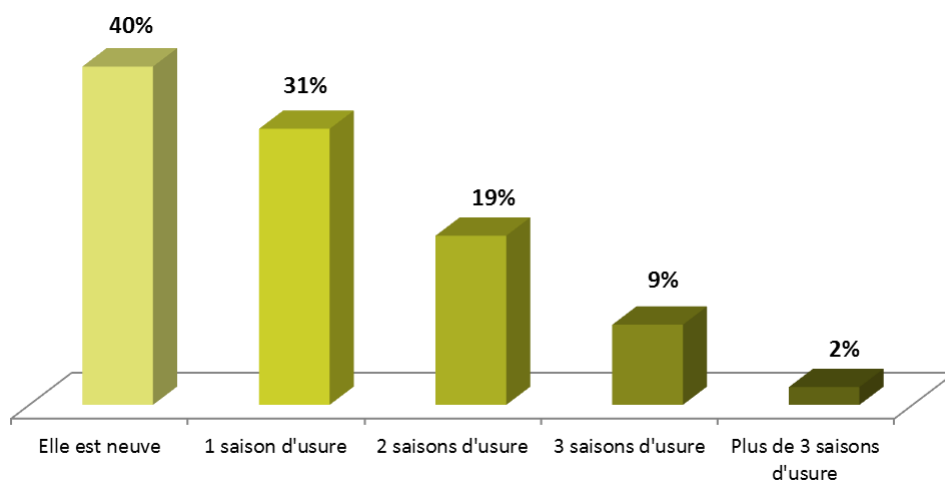
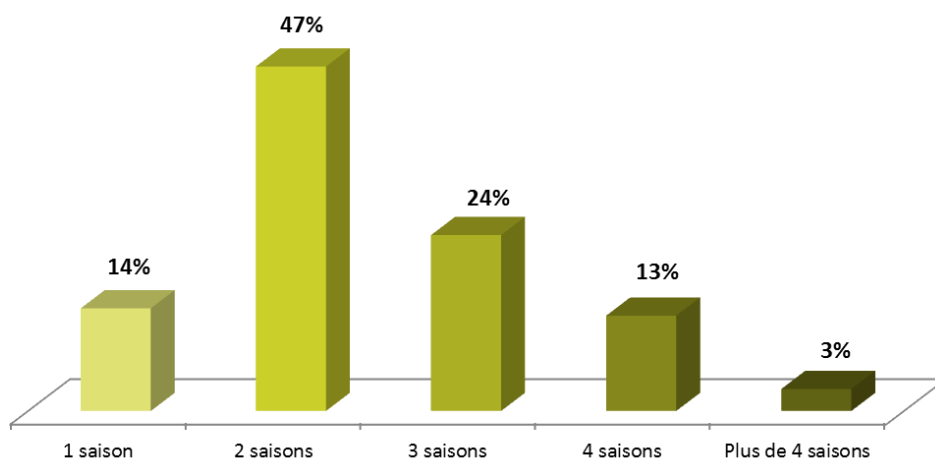


Figure 3.14

Quelle est la durée de vie d'une débroussailleuse que vous utilisez régulièrement pour le travail? (n=188)



Constats relatifs aux figures 3.12 à 3.14

- Plus des trois quarts (78 %) des débroussailleurs répondants utilisent deux débroussailleuses dans le cadre de leur travail; 12 % en utilisent une seule et 9 % en utilisent trois.
- Pour 40 % des répondants, la débroussailleuse qu'ils utilisent principalement est neuve; 31 % disent qu'elle a une saison d'usure, 19 % qu'elle en a deux et 9 % qu'elle en a trois.
- Pour ce qui est de la durée de vie de la débroussailleuse utilisée principalement, 47 % des répondants disent qu'elle est de deux saisons, 24 % qu'elle est de trois saisons et 14 % qu'elle est d'une saison. La durée de vie semble un peu plus élevée que pour les scies à chaînes (44 % une saison et 35 % deux saisons, figure 3.6).
- Il n'y a aucun écart statistiquement significatif de réponse par segment de répondant.

La durée moyenne d'une saison de travail pour les débroussailleurs (tableau 3.12) est de 20,2 semaines (médiane de 20,0), ce qui équivaut à près de 5 mois. C'est légèrement moins que la durée d'une saison de travail pour les abatteurs manuels (moyenne de 22,5 semaines, tableau 3.7).

La saison de travail est un peu plus longue chez les membres du RESAM (20,8 semaines) et les résidents du Sud du Québec (23,7). Elle est plus brève chez les membres de la FQCF (19,2 semaines) et les résidents du Centre du Québec (19,8).

Tableau 3.12 Durée d'une saison de travail pour les débroussailleurs

Nb de semaines (n=185)	%	Écarts statistiquement significatifs				
De 11 à 15	6 %	Moyenne	20,2	FQCF	19,2	-
De 16 à 17	21 %			RESAM	20,8	+
De 18 à 19	12 %			Centre du Québec	19,8	-
20	26 %			Sud du Québec	23,7	+
De 21 à 25	26 %					
De 26 à 30	7 %	Médiane	20,0			
Plus de 30	1 %					

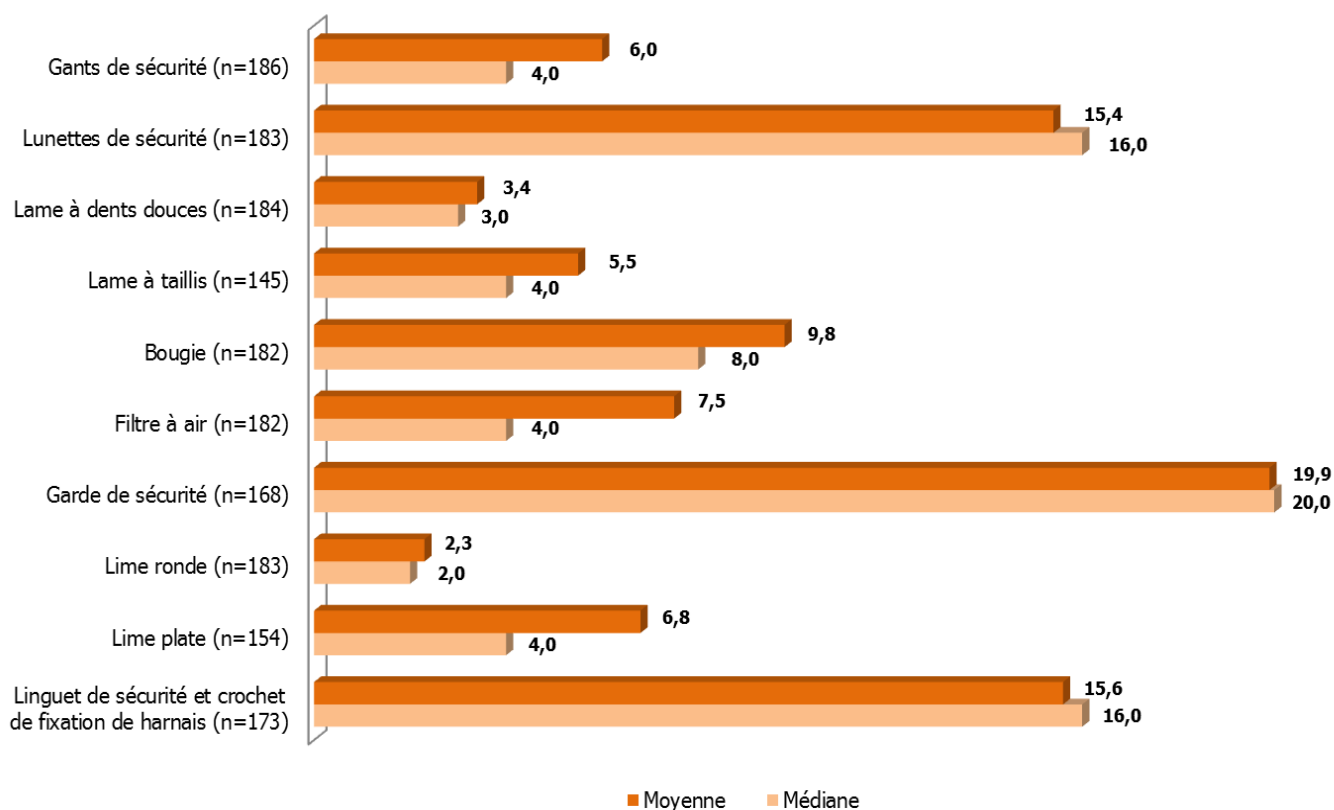
Accessoires

Une analyse de la durée de vie moyenne des dix principaux accessoires utilisés pour l'entretien de la débroussailleuse (figure 3.15) fait ressortir des différences importantes.

- Trois accessoires ont une durée de vie beaucoup plus longue que les autres : le garde de sécurité (19,9 semaines), le linguet de sécurité et le crochet de fixation de harnais (15,6) ainsi que les lunettes de sécurité (15,4 semaines).
- La bougie a également une durée de vie relativement longue (9,8 semaines).
- Deux accessoires ont une durée de vie beaucoup plus brève que les autres : la lime ronde (2,3 semaines) et la lame à dents douces (3,4).
- Quatre accessoires – gants de sécurité, lame à taillis, lime plate et filtre à air – ont une durée vie moyenne qui varie entre 5,5 et 7,5 semaines. Toutefois, la médiane est de 4,0 semaines pour chacun d'eux.

Figure 3.15

Dans la liste d'accessoires utilisés pour l'entretien de la débroussailleuse, indiquez la durée de vie (en moyenne) en semaines de chaque item.



Frais d'entretien, de réparation et d'utilisation de la débroussailleuse

Constats relatifs aux tableaux 3.13 et 3.14 et à la figure 3.16

- En moyenne, les débroussailleurs répondants ont déboursé 196 \$ pour l'entretien et la réparation de leur débroussailleuse durant les quatre semaines de l'enquête (sans compter les accessoires et l'essence). Notons que 20 % des répondants n'ont rien déboursé. Toutefois, l'analyse des résultats nous porte à croire que cette question a été mal comprise par un certain nombre de répondants, qui ont probablement inclus le coût des accessoires. Par conséquent, le montant de 196 \$ pour 4 semaines est surévalué.
- Un peu plus de la moitié des répondants (52 %) font faire un entretien préventif annuel de leur débroussailleuse par un spécialiste, ce qui est considérablement plus élevé que chez les abatteurs manuels. En considérant l'ensemble des répondants (183), incluant ceux qui ont répondu ne pas faire d'entretien préventif, ceux-ci ont déboursé en moyenne 94 \$ pour cet entretien préventif.
 - Si on exclut les répondants qui n'ont rien déboursé pour l'entretien préventif annuel, la moyenne est plutôt de 185 \$.

Tableau 3.13 Montant déboursé pour l'entretien et la réparation de la débroussailleuse durant les 4 semaines de l'enquête (sans compter les accessoires et l'essence)

Frais \$ (n=183)	%	(n=183)	(n=146)
0 \$	20 %	Incluant les répondants qui ont répondu 0 \$: Moyenne : 196 \$ Médiane : 168 \$	Excluant les répondants qui ont répondu 0 \$: Moyenne : 246 \$ Médiane : 200 \$
De 1 \$ à 100 \$	17 %		
De 100 \$ à 250 \$	36 %		
Plus de 250 \$	27 %		

Figure 3.16

Généralement, faites-vous faire un entretien préventif annuel de votre débroussailleuse par un spécialiste (en début ou en fin de saison par exemple) ? (n=187)

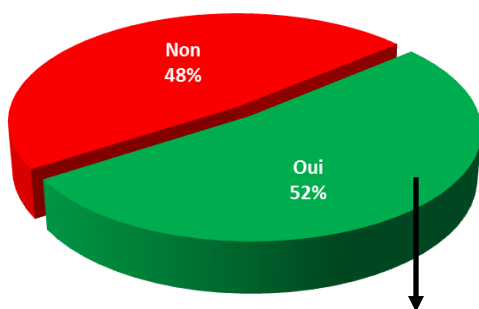


Tableau 3.14 Montant déboursé pour l'entretien préventif de la débroussailleuse par un spécialiste

Frais \$ (n=94, exclut 3 non-réponses)	%	(n=183)	(n=93)
De 1 \$ à 50 \$	10 %	Incluant les répondants qui ont répondu 0 \$ et excluant les non-réponses et les NSP : Moyenne : 94 \$ Médiane : 25 \$	Excluant les répondants qui ont répondu 0 \$ ou NSP : Moyenne : 185 \$ Médiane : 150 \$
De 51 \$ à 100 \$	23 %		
De 101 \$ à 199 \$	18 %		
200 \$	21 %		
Plus de 200 \$	27 %		
Ne sait pas (NSP)	1 %		



ESTIMATION DES COÛTS ASSUMÉS PAR LES TRAVAILLEURS

LE TRAVAILLEUR
NOTRE
MATIÈRE PREMIÈRE

4 Estimation des coûts assumés par les travailleurs forestiers manuels

4.1 DÉPENSES DE VÉHICULE À MOTEUR

Le site Internet de l'organisme CAA-Québec nous permet d'estimer le coût annuel total d'utilisation d'un véhicule de type « camionnette », soit le véhicule utilisé par 80 % des répondants du sondage. Voici les informations provenant du calculateur des coûts d'utilisation d'une automobile de la CAA¹.

Tableau 4.1 Coût annuel d'utilisation d'une camionnette selon CAA-Québec

	Valeur
Coût total par km (= 8 634,22 \$ / 20 000 km)	0,43 \$
Coût annuel pour le carburant (essence)	2 570,42 \$
Valeur de dépréciation	3 850,00 \$
Coûts d'entretien	799,40 \$
Permis de conduire et immatriculation	275,40 \$
Coût des assurances	1 139,00 \$
Total	8 634,22 \$

Ces calculs sont basés sur les éléments suivants :

- Kilométrage annuel : 20 000 km
- Consommation moyenne de carburant d'une camionnette : 11,00 litres / 100 km
- Prix courant de l'essence (par litre) : 1,169 \$ (février 2018)
- Kilométrage ville/autoroute : 45 % / 55 %
- Le véhicule, qu'il soit acheté ou loué, est conservé 5 ans.

En comparaison, le coût annuel d'utilisation pour un véhicule de type « compacte » (ex : Honda Civic) est de 7 312,53 \$.

À titre informatif, la moyenne du prix de l'essence ordinaire pour la période du sondage auprès des travailleurs (mois de juillet, août et septembre 2017) était de 1,1507 \$/litre².

¹ **Source** : CAA-Québec, <https://www.caa.ca/carcosts/fr> (consulté le 14 février 2018).

² La moyenne du prix de l'essence a été calculée à partir de la moyenne pondérée du prix à la pompe de l'essence ordinaire pour l'ensemble du Québec pour la période du sondage (110,2 ¢/litre en juillet, 113,2 ¢/litre en août et 121,8 ¢/litre en septembre), soit 115,07 ¢/litre.

Source : Régie de l'Énergie du Québec, Bulletin d'information sur les prix des produits pétroliers au Québec, http://www.regie-energie.qc.ca/energie/publications_anterieures.html.

Le tableau 4.2 présente pour sa part une estimation du coût d'utilisation d'une camionnette pour la durée de la saison de travail. Cette information est présentée pour les abatteurs manuels et les débroussaillers séparément. L'estimation se base sur le coût total par km du tableau 4.1, soit 0,43 \$.

Note méthodologique : Les chiffres présentés dans ce tableau et ceux qui suivent ont été arrondis. Ils peuvent donc ne pas correspondre exactement aux calculs manuels puisque les données présentées sont basées sur les chiffres réels avant arrondissement.

Tableau 4.2 Estimation du coût d'utilisation d'une camionnette pour une saison de travail

	Déplacements par semaine	Durée de la saison	Déplacements pour la saison	Coût / km	Coût pour la saison
Abatteurs manuels	338 km	22,5 semaines	7 605 km	0,43 \$/km	3 270 \$
Débroussaillers	521 km	20,2 semaines	10 524 km	0,43 \$/km	4 525 \$
Moyenne pondérée	479 km	20,7	9 928 km	0,43 \$/km	4 269 \$

Rappelons que 41 % des entreprises qui embauchent des abatteurs manuels et 36 % des entreprises qui embauchent des débroussaillers offrent des remboursements à leurs travailleurs pour leurs déplacements, ou encore, offrent le transport. Cependant, il est difficile de déterminer un montant du remboursement moyen en raison du très petit nombre de répondants pour chaque type de réponse (taux du km, montant par paye, montant par jour selon la distance parcourue, variable selon le lieu de réalisation des travaux (forêt publique vs forêt privée), etc.).

4.2 ABATTEURS MANUELS

À partir des résultats présentés à la section 3.2, le CSMOAF a procédé à une estimation des coûts assumés par les abatteurs manuels. Chaque dépense a été reportée sur une base annuelle grâce aux fréquences identifiées par les travailleurs dans le sondage et de la durée moyenne de leur saison de travail, soit 22,5 semaines.

Les prix des outils, équipements et accessoires ont été estimés à partir de listes de prix provenant de quatre sources différentes (entre deux et quatre sources par item, selon leur inventaire respectif). Cet exercice permet de donner un ordre de grandeur des coûts qu'un abatteur manuel doit assumer en moyenne annuellement.

Comme mentionné à la figure 2.5, seulement 24 % des entreprises offrent des remboursements à leurs abatteurs manuels ou fournissent des outils et accessoires de travail, incluant la scie à chaîne ou encore l'essence et l'huile.

Scie à chaîne

Le tableau suivant présente le coût annuel moyen lié à l'achat de la scie à chaîne. Pour ce faire, le prix moyen des principaux modèles de scie à chaîne professionnelle rencontrés sur le terrain a été utilisé.

Tableau 4.3 Coût annuel moyen pour l'achat de la scie à chaîne

Marque	Modèle	Coût moyen avant taxes	Coût moyen avec taxes	Coût annuel moyen (avec taxes)
Stihl	MS 261 C-M (50,2 cc)	795 \$	914 \$	484 \$
	MS 362 C-M (59 cc)	972 \$	1 117 \$	591 \$
Husqvarna	550 XP (50 cc)	770 \$	885 \$	468 \$
	562XPAT (59,8 cc)	955 \$	1 098 \$	581 \$
Moyenne		873 \$	1 004 \$	531 \$

Le coût annuel moyen a été calculé à partir de la durée de vie moyenne d'une scie à chaîne selon les abatteurs manuels du sondage (figure 3.6), soit 1,89 saison. Pour une saison, le coût associé à l'achat de la scie à chaîne est estimé à 531 \$ en moyenne.

Accessoires

Le tableau 4.4 présente les principaux outils et accessoires utilisés pour l'entretien de la scie à chaîne. Le coût annuel moyen a été calculé à partir de la durée de vie moyenne de chacun (figure 3.7) et de la durée moyenne d'une saison de travail (22,5 semaines).

Tableau 4.4 Coût annuel moyen pour l'achat des accessoires utilisés pour l'entretien de la scie à chaîne

Accessoires	Coût moyen avant taxes	Coût moyen avec taxes	Durée de vie moyenne (semaines)	Coût annuel moyen (avec taxes)
Chaîne	24 \$	28 \$	3,6	175 \$
Guide-chaîne	71 \$	82 \$	8,2	224 \$
Pignon d'entraînement	10 \$	11 \$	11,0	23 \$
Bougie	6 \$	7 \$	11,8	13 \$
Filtre à air*	18 \$	21 \$	19,7	24 \$
Lime plate	5 \$	6 \$	9,3	14 \$
Lime ronde	2 \$	3 \$	2,1	30 \$
Coins d'abattage (2 modèles)	19 \$	22 \$	9,3	53 \$
Total	155 \$	178 \$	---	554 \$

* Il n'était pas précisé dans le sondage s'il s'agissait de filtre en nylon, en feutre ou en carton. Pour le calcul, nous avons pris le coût moyen des trois types de filtres.

Par ailleurs, nous présentons au tableau 4.5 une liste d'accessoires qui n'ont pas été sondés dans la présente enquête mais qui font quand même partie des équipements que les abatteurs manuels doivent avoir en leur possession dans le cadre de leur travail.

Tableau 4.5 Coût moyen pour l'achat d'accessoires de support à l'abattage manuel

Accessoires	Coût moyen avant taxes	Coût moyen avec taxes
Ceinture porte-outils	50 \$	57 \$
Réservoir de carburant	20 \$	23 \$
Jauge de profondeur	6 \$	6 \$
Étuis pour coins d'abattage	28 \$	32 \$
Levier d'abattage	102 \$	117 \$
Tourne-bille	149 \$	172 \$
Crochet de levage	25 \$	29 \$
Étui pour crochet de levage	20 \$	23 \$
Pince de levage	43 \$	49 \$
Étui pour pince de levage	20 \$	23 \$
Crochet conventionnel	34 \$	39 \$
Redresseur de guide-chaîne	26 \$	30 \$
Mètre-ruban	69 \$	79 \$
Ruban « Danger »	20 \$	23 \$
Poignée de lime	5 \$	6 \$
Porte-lime	16 \$	18 \$
Extincteur à poudre	16 \$	18 \$
Pansement compressif	4 \$	4 \$
Total	652 \$	749 \$

Selon les estimations du coût des accessoires nécessaires à l'entretien de la scie à chaîne et à la réalisation des travaux d'abattage, les abatteurs manuels doivent déboursier en moyenne :

- 554 \$ par année pour les accessoires sondés visant l'entretien de la scie à chaîne ;
- 749 \$ pour les accessoires non sondés visant essentiellement la réalisation des travaux d'abattage manuel en forêt et qui doivent être achetés au minimum une fois dans le cadre de l'emploi (notez qu'il ne s'agit pas dans ce cas-ci d'un montant annuel, mais bien d'un montant minimum qui doit être investi pour exercer le métier d'abatteur manuel).

Équipements de protection individuelle

Le tableau qui suit présente les dépenses liées aux équipements de protection individuelle. Le coût annuel moyen a été calculé à partir de la durée de vie moyenne de chaque EPI (figures 3.7 et 3.9) et de la durée moyenne d'une saison de travail (22,5 semaines).

Tableau 4.6 Coût annuel moyen pour l'achat des équipements de protection individuelle de l'abatteur manuel

Accessoires	Coût moyen avant taxes	Coût moyen avec taxes	Durée de vie moyenne	Coût annuel moyen (avec taxes)
Gants de sécurité	30 \$	35 \$	4,9 semaines	160 \$
Lunettes de sécurité	13 \$	15 \$	20,5 semaines	16 \$
Casque de sécurité	20 \$	23 \$	3,1 saisons	7 \$
Écran facial	21 \$	24 \$	2,4 saisons	10 \$
Protecteurs auditifs (coquilles)	33 \$	38 \$	2,1 saisons	18 \$
Pantalon de sécurité	158 \$	182 \$	1,4 saison	130 \$
Bottes de sécurité	227 \$	261 \$	1,4 saison	187 \$
Total	504 \$	579 \$	---	529 \$

Les équipements de protection individuelle coûtent en moyenne 529 \$ annuellement.

Le tableau 4.7 présente pour sa part un résumé des montants remboursés par les employeurs pour les équipements de protection individuelle, selon les principaux modes de remboursement identifiés par les entreprises ayant participé au sondage (tableau 2.1). Le montant moyen accordé aux abatteurs manuels annuellement a été estimé sur la base de la durée de la saison de travail (22,5 semaines) et du nombre d'heures travaillées en production (38,8 heures).

En raison du très petit nombre de répondants pour chaque type de réponse, il faut considérer ces résultats avec réserve. Cependant, sur la base de ces estimations, les abatteurs manuels débourseraient en moyenne 245 \$ annuellement pour leurs EPI (529 \$ - 284 \$).

Mentionnons que selon la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, l'employeur doit :

« fournir gratuitement au travailleur tous les moyens et équipements de protection individuels choisis par le comité de santé et de sécurité conformément au paragraphe 4 de l'article 78 ou, le cas échéant, les moyens et équipements de protection individuels ou collectifs déterminés par règlement et s'assurer que le travailleur, à l'occasion de son travail, utilise ces moyens et équipements ».

Tableau 4.7 Remboursement annuel des équipements de protection individuelle des abatteurs manuels par les entreprises

Mode de remboursement des entreprises				Moyenne	Montant annuel moyen
41 %	L'entreprise donne un montant fixe	En fin de saison	n=4	265 \$	265 \$
		Par paye	n=7	12,96 \$	292 \$
24 %	L'entreprise donne un % par paye		n=7	4,13 %	Indéterminé (montant de la paye non sondé)
14 %	L'entreprise donne un montant variable	Selon le nombre d'heures	n=1	0,35 \$	306 \$
10 %	L'entreprise fournit les EPI		n=3		Indéterminé (accessoires et quantité fournie variables)
10 %	Autres		n=3		Indéterminé
Moyenne pondérée					284 \$

Frais d'entretien, de réparation et d'utilisation de la scie à chaîne

Pour estimer les frais d'entretien et de réparation de la scie à chaîne, nous avons utilisé la moyenne du montant déboursé pour l'entretien préventif annuel de la scie à chaîne (tableau 3.9), soit 26 \$, en tenant compte du fait que 75 % des abatteurs manuels ont dit ne pas en faire (coût = 0 \$).

Nous avons volontairement omis de prendre le montant déboursé pour l'entretien et la réparation de la scie à chaîne durant les 4 semaines de l'enquête puisque, comme mentionné dans les constats relatifs au tableau 3.8, nous considérons que le montant est surévalué et prend en considération des accessoires déjà comptabilisés au tableau 4.4.

En ce qui concerne les coûts d'utilisation de la scie à chaîne (essence mélangée et huile à chaîne), ils sont présentés au tableau 4.8. Les coûts d'utilisation sont basés sur les paramètres suivants :

- Mélange essence / huile à moteur pour l'essence mélangée : 1 partie d'huile + 50 parties d'essence à haut indice d'octane (essence super) ;
- Prix de l'essence super : moyenne des mois de juillet, août et septembre 2017 (période du sondage auprès des travailleurs) pour la province de Québec (124,6 ¢/litre du 3 au 30 juillet, 127,6 ¢/litre du 31 juillet au 27 août et 135,8 ¢/litre du 28 août au 24 septembre), soit 129,33 ¢/litre (ou 1,29 \$/litre).¹

Tel qu'indiqué au tableau 4.8, les abatteurs manuels dépensent annuellement 1 254 \$ pour l'essence mélangée et l'huile à chaîne de la scie à chaîne.

¹ Source : Régie de l'Énergie du Québec, Bulletin d'information sur les prix des produits pétroliers au Québec, http://www.regie-energie.qc.ca/energie/publications_anterieures.html.

Tableau 4.8 Coût annuel moyen pour l'essence mélangée et l'huile à chaîne de la scie à chaîne

	Coût (\$/litre) (avec taxes)	Utilisation (litres/semaine)	Coût annuel moyen
Essence mélangée		24,0	806 \$
- Essence super	1,29 \$	23,53	685 \$
- Huile à moteur	11,43 \$	0,47	121 \$
Huile à chaîne	2,29 \$	8,7	449 \$
Total	---	---	1 254 \$

Récapitulatif

Le tableau 4.9 présente un récapitulatif de l'ensemble des dépenses effectuées par les abatteurs manuels pour une saison de travail.

Tableau 4.9 Coût annuel moyen pour l'ensemble des dépenses effectuées par les abatteurs manuels

Dépense	Coût annuel moyen
Coût d'utilisation du véhicule pour la saison	3 270 \$
Achat de la scie à chaîne	531 \$
Accessoires pour l'entretien de la scie à chaîne	554 \$
Équipements de protection individuelle	245 \$
Entretien préventif de la scie à chaîne	26 \$
Essence mélangée et huile à chaîne	1 254 \$
Total	5 880 \$

Le calcul du coût annuel moyen des dépenses effectuées par les abatteurs manuels s'appuie sur les hypothèses suivantes :

- Aucun remboursement n'a été effectué par l'employeur pour les outils et accessoires de travail, incluant la scie à chaîne, l'essence et l'huile ;
- Aucun remboursement n'a été effectué par l'employeur pour les déplacements et aucun transport n'a été fourni ;
- Les équipements de protection individuelle ont été remboursés à hauteur de 284 \$ (différence de 245 \$ à payer par le travailleur).

Le coût total est de 5 880 \$ annuellement. Rappelons qu'il faut ajouter à ce montant 749 \$ pour les accessoires de support à l'abattage, qui doivent être achetés au minimum une fois dans le cadre de l'emploi.

4.3 DÉBROUSSAILLEURS

À partir des résultats présentés à la section 3.3, le CSMOAF a procédé à une estimation des coûts assumés par les débroussailleurs. Chaque dépense a été reportée sur une base annuelle grâce aux fréquences identifiées par les travailleurs dans le sondage et de la durée moyenne de leur saison de travail, soit 20,2 semaines.

Les prix des outils, équipements et accessoires ont été estimés à partir de listes de prix provenant de quatre sources différentes (entre deux et quatre sources par item, selon leur inventaire respectif). Cet exercice permet de donner un ordre de grandeur des coûts qu'un débroussailleur doit assumer en moyenne annuellement.

Comme mentionné à la figure 2.13, seulement 10 % des entreprises offrent des remboursements à leurs débroussailleurs ou fournissent des outils et accessoires de travail, incluant la débroussailleuse ou encore l'essence.

Débroussailleuse

Le tableau suivant présente le coût annuel moyen lié à l'achat de la débroussailleuse. Pour ce faire, le prix moyen des principaux modèles de débroussailleuse professionnelle rencontrés sur le terrain a été utilisé.

Tableau 4.10 Coût annuel moyen pour l'achat de la débroussailleuse

Marque	Modèle	Coût moyen avant taxes	Coût moyen avec taxes	Coût annuel moyen (avec taxes)
Stihl	FS 460 C-EM K (45,6 cc)	1 233 \$	1 418 \$	573 \$
Husqvarna	545 RX (45,7 cc)	1 212 \$	1 394 \$	563 \$
Moyenne		1 223 \$	1 406 \$	568 \$

Le coût annuel moyen a été calculé à partir de la durée de vie moyenne d'une débroussailleuse selon les débroussailleurs du sondage (figure 3.14), soit 2,47 saisons. Pour une saison, le coût associé à l'achat de la débroussailleuse est donc estimé à 568 \$ en moyenne.

Accessoires

Le tableau 4.11 présente les principaux outils et accessoires utilisés pour l'entretien de la débroussailleuse. Le coût annuel moyen a été calculé à partir de la durée de vie moyenne de chacun (figures 3.15 et 3.17) et de la durée moyenne d'une saison de travail (20,2 semaines).

Tableau 4.11 Coût annuel moyen pour l'achat des accessoires utilisés pour l'entretien de la débroussailleuse

Accessoires	Coût moyen avant taxes	Coût moyen avec taxes	Durée de vie moyenne (semaines)	Coût annuel moyen (avec taxes)
Lame à dents douces*	27 \$	31 \$	3,4	139 \$
Lame à taillis*	41 \$	48 \$	5,5	44 \$
Bougie	6 \$	7 \$	9,8	14 \$
Filtre à air**	13 \$	16 \$	7,5	42 \$
Garde de sécurité (lame à dents douces)***	43 \$	50 \$	19,9	38 \$
Garde de sécurité (lame à taillis)***	36 \$	41 \$	19,9	10 \$
Lime ronde	3 \$	3 \$	2,3	26 \$
Lime plate	9 \$	10 \$	6,8	29 \$
Linguet de sécurité + Crochet fixation harnais	43 \$	50 \$	15,6	64 \$
Harnais	180 \$	207 \$	2,5 saisons	83 \$
Total	401 \$	461 \$	---	488 \$

* Pour le calcul, nous avons posé l'hypothèse que la lame à dents douces était utilisée pendant les $\frac{3}{4}$ de la saison (15,15 semaines) et la lame à taillis pendant le $\frac{1}{4}$ de la saison (5,05 semaines). La même hypothèse a été posée pour leur garde de sécurité respectif.

** Il n'était pas précisé dans le sondage s'il s'agissait de filtre en nylon, en feutre ou en carton. Pour le calcul, nous avons pris le coût moyen des trois types de filtres.

*** Le type de garde de sécurité n'était pas précisé dans le sondage. Pour le calcul, nous avons considéré les deux types de gardes et avons conservé la même durée de vie pour chacun (qui a ensuite été ventilée au prorata de l'hypothèse d'utilisation mentionné plus haut (*) pour calculer le coût annuel).

Par ailleurs, nous présentons au tableau 4.12 une liste d'accessoires qui n'ont pas été sondés dans la présente enquête mais qui font quand même partie des équipements que les débroussilleurs doivent avoir en leur possession dans le cadre de leur travail.

Tableau 4.12 Coût moyen pour l'achat d'accessoires pour le débroussaillage

Accessoires	Coût moyen avant taxes	Coût moyen avec taxes
Réservoir de carburant	20 \$	23 \$
Protège-lame (lame à dents douces)	21 \$	25 \$
Protège-lame (lame à taillis)	37 \$	42 \$
Pied réducteur lame à taillis (35°)	328 \$	377 \$
Poignée de lime	5 \$	6 \$
Porte-lime	16 \$	18 \$
Avoyeur	33 \$	38 \$
Ruban "Danger"	20 \$	23 \$
Extincteur à poudre	16 \$	18 \$
Pansement compressif	4 \$	4 \$
Total	500 \$	575 \$

Selon les estimations du coût des accessoires nécessaires à l'entretien de la débroussailleuse et à la réalisation des travaux de débroussaillage, les débroussailleurs doivent déboursier en moyenne :

- 488 \$ par année pour les accessoires sondés visant l'entretien de la débroussailleuse ;
- 575 \$ pour les accessoires non sondés visant la réalisation des travaux de débroussaillage et qui doivent être achetés au minimum une fois dans le cadre de l'emploi (notez qu'il ne s'agit pas dans ce cas-ci d'un montant annuel, mais bien d'un montant minimum qui doit être investi pour exercer le métier de débroussailleur).

Équipements de protection individuelle

Le tableau qui suit présente les dépenses liées aux équipements de protection individuelle. Le coût annuel moyen a été calculé à partir de la durée de vie moyenne de chaque EPI (figures 3.15 et 3.17) et de la durée moyenne d'une saison de travail (20,2 semaines).

Tableau 4.13 Coût annuel moyen pour l'achat des équipements de protection individuelle du débroussailleur

Accessoires	Coût moyen avant taxes	Coût moyen avec taxes	Durée de vie moyenne	Coût annuel moyen (avec taxes)
Gants de sécurité	27 \$	31 \$	6,0 semaines	104 \$
Lunettes de sécurité	13 \$	15 \$	15,4 semaines	20 \$
Casque de sécurité	20 \$	23 \$	3,4 saisons	7 \$
Écran facial	21 \$	24 \$	2,5 saisons	10 \$
Protecteurs auditifs (coquilles)	33 \$	38 \$	2,4 saisons	16 \$
Pantalon de sécurité	122 \$	140 \$	1,7 saison	83 \$
Bottes de sécurité	165 \$	190 \$	1,4 saison	135 \$
Total	401 \$	462 \$	---	375 \$

Les équipements de protection individuelle coûtent en moyenne 375 \$ annuellement.

Le tableau 4.14 présente pour sa part un résumé des montants remboursés par les employeurs pour les équipements de protection individuelle, selon les principaux modes de remboursement identifiés par les entreprises ayant participé au sondage (tableau 2.4). Le montant moyen accordé aux débroussailleurs annuellement a été estimé sur la base de la durée de la saison de travail (20,2 semaines) et du nombre d'heures travaillées en production (38,8 heures).

En raison du très petit nombre de répondants pour chaque type de réponse et de la grande variabilité des réponses, il faut considérer ces résultats avec réserve. Cependant, sur la base de ces estimations, les débroussailleurs débourseraient en moyenne 8 \$ annuellement pour leurs EPI (375 \$ - 367 \$).

Mentionnons que selon la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, l'employeur doit :

« fournir gratuitement au travailleur tous les moyens et équipements de protection individuels choisis par le comité de santé et de sécurité conformément au paragraphe 4 de l'article 78 ou, le cas échéant, les moyens et équipements de protection individuels ou collectifs déterminés par règlement et s'assurer que le travailleur, à l'occasion de son travail, utilise ces moyens et équipements ».

Tableau 4.14 Remboursement annuel des équipements de protection individuelle des débroussailleurs par les entreprises

Mode de remboursement des entreprises				Moyenne	Montant annuel moyen
47 %	L'entreprise donne un montant fixe	En début ou fin de saison	n=9	266 \$	266 \$
		Par paye	n=19	20,75 \$	419 \$
33 %	L'entreprise donne un % par paye		n=24	3,71 %	Indéterminé (montant de la paye non sondé)
7 %	L'entreprise donne un montant variable	Selon le nombre d'heures	n=1	0,35 \$	274 \$
5 %	L'entreprise fournit les EPI		n=5		Indéterminé (accessoires et quantité fournie variables)
7 %	Autres		n=5		Indéterminé
Moyenne pondérée					367 \$

Frais d'entretien, de réparation et d'utilisation de la débroussailleuse

Pour estimer les frais d'entretien et de réparation de la débroussailleuse, nous avons utilisé la moyenne du montant déboursé pour l'entretien préventif annuel de la débroussailleuse (tableau 3.14), soit 94 \$, en tenant compte du fait que 48 % des débroussailleurs ont dit ne pas en faire (coût = 0 \$).

Nous avons volontairement omis de prendre le montant déboursé pour l'entretien et la réparation de la débroussailleuse durant les 4 semaines de l'enquête puisque, comme mentionné dans les constats relatifs au tableau 3.13, nous considérons que le montant est surévalué et prend en considération des accessoires déjà comptabilisés au tableau 4.11.

En ce qui concerne les coûts d'utilisation de la débroussailleuse (essence mélangée), ils sont présentés au tableau 4.15. Les coûts d'utilisation sont basés sur les paramètres suivants :

- Mélange essence / huile à moteur pour l'essence mélangée : 1 partie d'huile + 50 parties d'essence à haut indice d'octane (essence super) ;
- Prix de l'essence super : moyenne des mois de juillet, août et septembre 2017 (période du sondage auprès des travailleurs) pour la province de Québec (124,6 ¢/litre du 3 au 30 juillet, 127,6 ¢/litre du 31 juillet au 27 août et 135,8 ¢/litre du 28 août au 24 septembre), soit 129,33 ¢/litre (ou 1,29 \$/litre).¹

Tel qu'indiqué au tableau 4.15, les débroussailleurs dépensent annuellement 766 \$ pour l'essence mélangée de la débroussailleuse.

¹ Source : Régie de l'Énergie du Québec, Bulletin d'information sur les prix des produits pétroliers au Québec, http://www.regie-energie.qc.ca/energie/publications_anterieures.html.

Tableau 4.15 Coût annuel moyen pour l'essence mélangée de la débroussailleuse

	Coût (\$/litre) (avec taxes)	Utilisation (litres/semaine)	Coût annuel moyen
Essence mélangée			
- Essence super	1,29 \$	24,90	651 \$
- Huile à moteur	11,43 \$	0,50	115 \$
Total	---	25,4	766 \$

Récapitulatif

Le tableau 4.16 présente un récapitulatif de l'ensemble des dépenses effectuées par les débroussailleurs pour une saison de travail.

Tableau 4.16 Coût annuel moyen pour l'ensemble des dépenses effectuées par les débroussailleurs

Dépense	Coût annuel moyen
Coût d'utilisation du véhicule pour la saison	4 525 \$
Achat de la débroussailleuse	568 \$
Accessoires pour l'entretien de la débroussailleuse	488 \$
Équipements de protection individuelle	8 \$
Entretien préventif de la débroussailleuse	94 \$
Essence mélangée	766 \$
Total	6 449 \$

Le calcul du coût annuel moyen des dépenses effectuées par les débroussailleurs s'appuie sur les hypothèses suivantes :

- Aucun remboursement n'a été effectué par l'employeur pour les outils et accessoires de travail, incluant la débroussailleuse et l'essence ;
- Aucun remboursement n'a été effectué par l'employeur pour les déplacements et aucun transport n'a été fourni ;
- Les équipements de protection individuelle ont été remboursés à hauteur de 367 \$ (différence de 8 \$ à payer).

Le coût total est de 6 449 \$ annuellement. Rappelons qu'il faut ajouter à ce montant 575 \$ pour les autres accessoires visant la réalisation des travaux de débroussaillage, qui doivent être achetés au minimum une fois dans le cadre de l'emploi.



ANNEXES

VOLET 1

QUESTIONNAIRE AUPRÈS DES ENTREPRISES

VOLET 2

SONDAGE AUPRÈS DES TRAVAILLEURS

LE TRAVAILLEUR
NOTRE
MATIÈRE PREMIÈRE

ANNEXE 1

Volet 1 – Questionnaire auprès des entreprises

Bonjour, je suis _____ de BIP, firme de recherche et de sondages. Nous réalisons une étude pour le compte du Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier. Cette étude porte sur les coûts assumés par les travailleurs forestiers, plus précisément les abatteurs manuels et les débroussaillieurs.

Votre participation est importante, car vous et vos travailleurs contribuerez à la diffusion de données fiables et à jour en matière de coûts assumés par les travailleurs forestiers manuels pour exercer leur métier. Ces données permettront de sensibiliser les décideurs pour mieux orienter les programmes et les mesures, par exemple la grille de taux, afin qu'ils soient bénéfiques au secteur et à la rentabilité de votre entreprise !

Nous aurions deux choses à vous demander :

1. Répondre à un court sondage par téléphone, maintenant ou à un moment qui vous conviendra le mieux. *(Si le répondant demande de le faire en ligne, lui envoyer le lien par courriel, mais ne pas le suggérer)*
2. Nous donner le nom et le numéro de téléphone de la personne qui sera en charge de s'assurer que vos abatteurs manuels et/ou vos débroussaillieurs remplissent bien le carnet de dépenses *(c'est généralement un contremaître)*. Nous le contacterons par la suite pour lui demander de faire remplir le carnet de dépenses par les abatteurs manuels et/ou les débroussaillieurs et lui donner les consignes. Nous apprécierions si vous pouviez l'informer que nous allons le contacter d'ici deux jours.

Noter le nom de la personne responsable _____
Et son numéro de téléphone bureau _____ *cellulaire* _____

(Demander quel est le meilleur moment de la journée pour rejoindre cette personne.) _____

1. Pour la saison 2017, est-ce que votre entreprise effectue des travaux...

1a. d'abattage manuel

Oui	1
Non	2

1b. de débroussaillage

Oui	1
Non	2

Si oui en 1a seulement, poser seulement le BLOC A – ABATTEURS MANUELS

Si oui en 1b seulement, poser seulement le BLOC B – DÉBROUSSAILLEURS

Si oui en 1a et en 1b, poser les deux blocs de questions.

BLOC A – ABATTEURS MANUELS

2. En 2017, est-ce que la majorité de vos abatteurs manuels est syndiquée?

Oui	1
Non	2

3. Est-ce que les travaux d'abattage manuel de votre entreprise sont effectués : *(cochez une seule case)*

Majoritairement en forêt publique	1
Majoritairement en forêt privée	2
Autant en forêt publique que privée	3
Majoritairement sur les emprises d'Hydro-Québec	4

4. De quelle façon payez-vous les équipements de protection individuelle (EPI) de vos abatteurs manuels? Nous excluons de cette question les outils de travail.

Mon entreprise fournit elle-même les EPI	1	<i>aller à 4a seulement</i>
Mon entreprise rembourse les factures au réel	2	<i>aller à 4a seulement</i>
Mon entreprise donne un montant fixe	3	<i>aller à 4b seulement</i>
Mon entreprise donne un montant variable	4	<i>aller à 4c seulement</i>
Mon entreprise donne un % par paye	5	<i>aller à 4d seulement</i>
Autres, préciser _____	6	

4a. Précisez quels équipements vous fournissez *[si réponse 1 à la Q4]* | payez *[si réponse 2 à la Q4]* à vos abatteurs manuels.

Lire les items 1 à 10. Plusieurs choix possibles.

Pour chaque item mentionné par le répondant, demander :

Quelle quantité fournissez-vous [si réponse 1 à la Q4] | payez-vous [si réponse 2 à la Q4] pour une saison? (la réponse «aucune limite maximale» est possible)

		Quelle quantité? (combien?)
Casque de sécurité	1	_____
Lunettes de sécurité	2	_____
Écran facial	3	_____
Protecteurs auditifs – coquilles	4	_____
Protecteurs auditifs – bouchons	5	_____
Gants de sécurité	6	_____
Pantalons de sécurité	7	_____
Bottes de sécurité	8	_____
Pansement compressif	9	_____
Extincteur à poudre	10	_____

4b. Est-ce un montant :

- | | |
|--------------------|---|
| Par paye | 1 |
| En début de saison | 2 |
| En fin de saison | 3 |

(peu importe la réponse) Quel est le montant? _____\$

(Si réponse 1) À quelle fréquence sont vos payes?

- | | |
|----------------------------|---|
| Chaque semaine | 1 |
| À toutes les deux semaines | 2 |
| Autres, préciser _____ | 3 |

4c. Est-ce un montant :

- | | |
|---|---|
| Selon le nombre d'hectares | 1 |
| Selon le nombre d'heures | 2 |
| Selon le nombre de mètres cubes (m ³) | 3 |

(Si réponse 1) Quel est le montant de l'hectare? _____\$ / hectare

(Si réponse 2) Quel est le montant de l'heure? _____\$ / heure

(Si réponse 3) Quel est le montant du mètre cube? _____\$ / m³

4d. Quel pourcentage par paye? _____%

À quelle fréquence sont vos payes?

- | | |
|----------------------------|---|
| Chaque semaine | 1 |
| À toutes les deux semaines | 2 |
| Autres, préciser _____ | 3 |

5. Est-ce que votre entreprise offre des remboursements à ses abatteurs manuels ou fournit des outils et accessoires de travail (scie à chaîne, chaînes, limes, coins d'abattage, etc.) ou encore l'essence mélangée et l'huile à chaîne?

- | | | |
|-----|---|-------------------------------------|
| Oui | 1 | <i>aller au bloc de questions 6</i> |
| Non | 2 | <i>aller à 7</i> |

6. De quelle façon faites-vous le remboursement à vos abatteurs manuels des outils et accessoires de travail ou encore de l'essence mélangée et de l'huile à chaîne?

- | | | |
|---|---|-----------------------------|
| Mon entreprise en fournit certains elle-même | 1 | <i>aller à 6a seulement</i> |
| Mon entreprise rembourse les factures au réel | 2 | <i>aller à 6a seulement</i> |
| Mon entreprise donne un montant fixe | 3 | <i>aller à 6b seulement</i> |
| Mon entreprise donne un montant variable | 4 | <i>aller à 6c seulement</i> |
| Mon entreprise donne un % par paye | 5 | <i>aller à 6d seulement</i> |
| Autres préciser _____ | 6 | |

- 6a. Précisez lesquels vous fournissez [si réponse 1 à la Q6] / payez [si réponse 2 à la Q6] à vos abatteurs manuels.

Lire les items 1 à 10. Plusieurs choix possibles.

Pour chaque item mentionné, demander : Quelle quantité fournissez-vous [si réponse 1 à la Q6] / payez-vous [si réponse 2 à la Q6] pour une saison?

		Quelle quantité? (combien?)
Scie à chaîne	1	_____
Chaîne de scie à chaîne	2	_____
Pignon d'entraînement (« sprocket »)	3	_____
Guide-chaîne (« plate »)	4	_____
Limes	5	_____
Coin d'abattage	6	_____
Huile à chaîne	7	_____
Bougie	8	_____
Filtres (à air, à essence)	9	_____
Essence mélangée	10	_____

- 6b. Est-ce un montant :

Par paye	1
En début de saison	2
En fin de saison	3

(peu importe la réponse) Quel est le montant? _____\$

À quelle fréquence sont vos payes? *Ne pas poser si réponse 1 à la Q4b ou si réponse 5 à la Q4*

Chaque semaine	1
À toutes les deux semaines	2
Autres, préciser _____	3

- 6c. Est-ce un montant :

Selon le nombre d'hectares	1
Selon le nombre d'heures	2
Selon le nombre de mètres cubes (m ³)	3

(Si réponse 1) Quel est le montant de l'hectare? _____\$ / hectare

(Si réponse 2) Quel est le montant de l'heure? _____\$ / heure

(Si réponse 3) Quel est le montant du mètre cube? _____\$ / m³

- 6d. Quel pourcentage par paye? _____%

À quelle fréquence sont vos payes? *Ne pas poser si réponse 1 à la Q4b ou si réponse 5 à la Q4*

Chaque semaine	1
À toutes les deux semaines	2
Autres, préciser _____	3

7. Est-ce que votre entreprise offre des remboursements à ses abatteurs manuels pour leurs déplacements ou encore, offre-t-elle du transport?

- | | | |
|-----|---|-------------------------------------|
| Oui | 1 | <i>aller au bloc de questions 8</i> |
| Non | 2 | <i>remercier et terminer</i> |

8. De quelle façon faites-vous le remboursement ou le transport de vos abatteurs manuels?

- | | | |
|---|---|-------------------|
| Mon entreprise donne un taux du km parcouru | 1 | <i>aller à 8a</i> |
| Mon entreprise donne un montant par paye | 2 | <i>aller à 8b</i> |
| Mon entreprise offre le transport à ses abatteurs manuels (ex : autobus, minivan, etc.) | 3 | |
| Autres préciser _____ | 4 | |

8a. Quel montant l'entreprise donne-elle du km parcouru? _____\$/km

8b. Quel montant l'entreprise donne-elle par paye? _____\$

À quelle fréquence sont vos payes? *Ne pas poser si réponse 1 à la Q4b ou à la Q6b ou si réponse 5 à la Q4 ou à la Q6*

- | | |
|----------------------------|---|
| Chaque semaine | 1 |
| À toutes les deux semaines | 2 |
| Autres, préciser _____ | 3 |

BLOC B – DÉBROUSSAILLEURS

2. En 2017, est-ce que la majorité de vos débroussailleurs est syndiquée?

Oui	1
Non	2

3. Est-ce que les travaux de débroussaillage de votre entreprise sont effectués : (cochez une seule case)

Majoritairement en forêt publique	1
Majoritairement en forêt privée	2
Autant en forêt publique que privée	3
Majoritairement sur les emprises d'Hydro-Québec	4

4. De quelle façon payez-vous les équipements de protection individuelle (EPI) de vos débroussailleurs? Nous excluons de cette question les outils de travail.

Mon entreprise fournit elle-même les EPI	1	<i>aller à 4a seulement</i>
Mon entreprise rembourse les factures au réel	2	<i>aller à 4a seulement</i>
Mon entreprise donne un montant fixe	3	<i>aller à 4b seulement</i>
Mon entreprise donne un montant variable	4	<i>aller à 4c seulement</i>
Mon entreprise donne un % par paye	5	<i>aller à 4d seulement</i>
Autres, préciser _____	6	

4a. Précisez quels équipements vous fournissez [*si réponse 1 à la Q4*] | payez [*si réponse 2 à la Q4*] à vos débroussailleurs.

Lire les items 1 à 10. Plusieurs choix possibles.

Pour chaque item mentionné par le répondant, demander :

*Quelle quantité fournissez-vous [*si réponse 1 à la Q4*] | payez-vous [*si réponse 2 à la Q4*] pour une saison? (la réponse «aucune limite maximale» est possible)*

		Quelle quantité? (combien?)
Casque de sécurité	1	_____
Lunettes de sécurité	2	_____
Écran facial	3	_____
Protecteurs auditifs – coquilles	4	_____
Protecteurs auditifs – bouchons	5	_____
Gants de sécurité	6	_____
Pantalons de sécurité	7	_____
Bottes de sécurité	8	_____
Pansement compressif	9	_____
Extincteur à poudre	10	_____

4b. Est-ce un montant :

- | | |
|--------------------|---|
| Par paye | 1 |
| En début de saison | 2 |
| En fin de saison | 3 |

(peu importe la réponse) Quel est le montant? _____\$

(Si réponse 1) À quelle fréquence sont vos payes?

- | | |
|----------------------------|---|
| Chaque semaine | 1 |
| À toutes les deux semaines | 2 |
| Autres, préciser _____ | 3 |

4c. Est-ce un montant :

- | | |
|----------------------------|---|
| Selon le nombre d'hectares | 1 |
| Selon le nombre d'heures | 2 |

(Si réponse 1) Quel est le montant de l'hectare? _____\$ / hectare

(Si réponse 2) Quel est le montant de l'heure? _____\$ / heure

4d. Quel pourcentage par paye? _____%

À quelle fréquence sont vos payes?

- | | |
|----------------------------|---|
| Chaque semaine | 1 |
| À toutes les deux semaines | 2 |
| Autres, préciser _____ | 3 |

5. Est-ce que votre entreprise offre des remboursements à ses débroussaillieurs ou fournit des outils et accessoires de travail (débroussailleuse, lames, limes, harnais, etc.) ou encore l'essence mélangée?

- | | | |
|-----|---|-------------------------------------|
| Oui | 1 | <i>aller au bloc de questions 6</i> |
| Non | 2 | <i>aller à 7</i> |

6. De quelle façon faites-vous le remboursement à vos débroussaillieurs des outils et accessoires de travail ou encore de l'essence mélangée?

- | | | |
|---|---|-----------------------------|
| Mon entreprise en fournit certains elle-même | 1 | <i>aller à 6a seulement</i> |
| Mon entreprise rembourse les factures au réel | 2 | <i>aller à 6a seulement</i> |
| Mon entreprise donne un montant fixe | 3 | <i>aller à 6b seulement</i> |
| Mon entreprise donne un montant variable | 4 | <i>aller à 6c seulement</i> |
| Mon entreprise donne un % par paye | 5 | <i>aller à 6d seulement</i> |
| Autres préciser _____ | 6 | |

6a. Précisez lesquels vous fournissez [si réponse 1 à la Q6] / payez [si réponse 2 à la Q6] à vos débroussaillieurs.

Lire les items 1 à 7. Plusieurs choix possibles.

Pour chaque item mentionné, demander :

Quelle quantité fournissez-vous [si réponse 1 à la Q6] / payez-vous [si réponse 2 à la Q6] pour une saison?

		Quelle quantité? (combien?)
Débroussailleuse	1	_____
Lame de débroussailleuse	2	_____
Limes	3	_____
Harnais de débroussailleuse	4	_____
Bougie	5	_____
Filtres (à air, à essence)	6	_____
Essence mélangée	7	_____

6b. Est-ce un montant :

Par paye	1
En début de saison	2
En fin de saison	3

(peu importe la réponse) Quel est le montant? _____\$

À quelle fréquence sont vos payes? *Ne pas poser si réponse 1 à la Q4b ou si réponse 5 à la Q4*

Chaque semaine	1
À toutes les deux semaines	2
Autres, préciser _____	3

6c. Est-ce un montant :

Selon le nombre d'hectares	1
Selon le nombre d'heures	2

(Si réponse 1) Quel est le montant de l'hectare? _____\$ / hectare

(Si réponse 2) Quel est le montant de l'heure? _____\$ / heure

6d. Quel pourcentage par paye? _____%

À quelle fréquence sont vos payes? *Ne pas poser si réponse 1 à la Q4b ou si réponse 5 à la Q4*

Chaque semaine	1
À toutes les deux semaines	2
Autres, préciser _____	3

7. Est-ce que votre entreprise offre des remboursements à ses débroussaillers pour leurs déplacements ou encore, offre-t-elle du transport?

- | | | |
|-----|---|-------------------------------------|
| Oui | 1 | <i>aller au bloc de questions 8</i> |
| Non | 2 | <i>remercier et terminer</i> |

8. De quelle façon faites-vous le remboursement ou le transport de vos débroussaillers?

- | | | |
|---|---|-------------------|
| Mon entreprise donne un taux du km parcouru | 1 | <i>aller à 8a</i> |
| Mon entreprise donne un montant par paye | 2 | <i>aller à 8b</i> |
| Mon entreprise offre le transport à ses débroussaillers (ex : autobus, minivan, etc.) | 3 | |
| Autres précisez _____ | 4 | |

8a. Quel montant l'entreprise donne du km parcouru? _____\$/km

8b. Quel montant l'entreprise donne par paye? _____\$

À quelle fréquence sont vos payes? *Ne pas poser si réponse 1 à la Q4b ou à la Q6b ou si réponse 5 à la Q4 ou à la Q6*

- | | |
|----------------------------|---|
| Chaque semaine | 1 |
| À toutes les deux semaines | 2 |
| Autres, précisez _____ | 3 |

Variables de segmentation (importées de la base de données du CSMOAF)

- Région administrative où se situe le siège social de l'entreprise
- Membre de l'une ou plusieurs des associations suivantes :
 - AETSQ
 - FQCF
 - RESAM

ANNEXE 2

Volet 2 – Sondage auprès des travailleurs

ENQUÊTE SUR LES COÛTS ASSUMÉS PAR LES ABATTEURS MANUELS ET LES DÉBROUSSAILLEURS

1. Compilez toutes vos dépenses, vos heures de travail et votre kilométrage pendant 4 semaines consécutives.
2. Une fois les 4 semaines terminées, détachez les pages de couleur de cette section et remettez-les à la personne désignée dans votre entreprise.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

APRÈS LES 4 SEMAINES, nous vous recommandons fortement de poursuivre la compilation de vos dépenses d'emploi dans votre carnet pour connaître les montants déductibles auxquels vous avez droit dans votre prochaine déclaration de revenus.

IMPORTANT: *Vous devez compiler TOUTES LES SECTIONS DU CARNET, même pendant la période d'enquête, pour pouvoir l'utiliser lors de votre déclaration de revenus.*

IDENTIFICATION DU TRAVAILLEUR (facultatif) :

Nom du travailleur :

Numéro de téléphone :

IMPORTANT : *Cette information vous est demandée dans le seul but de pouvoir vous rappeler si jamais nous avons des questions sur les renseignements fournis.*

VOS RÉPONSES DEMEURENT STRICTEMENT CONFIDENTIELLES.

E-1

TEMPS DE TRAVAIL

Indiquez chaque jour votre temps de travail (en heures) en séparant le temps en déplacement, le temps d'entretien de vos outils de travail et le temps en production. Ne pas compter le temps de déplacement entre votre domicile et le camp forestier, ou entre votre domicile et le bureau de votre employeur.

Seuls les temps de déplacement du camp/bureau jusqu'au terrain comptent.

ATTENTION : Veuillez mettre un 0 dans les lignes des journées où vous n'avez pas travaillé.

Semaine 1 - Indiquez la date du début de la semaine : _____

JOUR	DÉPLACEMENT	ENTRETIEN	PRODUCTION	TOTAL (heures)
Lundi				
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				
Samedi				
Dimanche				

Semaine 2 - Indiquez la date du début de la semaine : _____

JOUR	DÉPLACEMENT	ENTRETIEN	PRODUCTION	TOTAL (heures)
Lundi				
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				
Samedi				
Dimanche				

E-3

Semaine 3 - Indiquez la date du début de la semaine : _____

JOUR	DÉPLACEMENT	ENTRETIEN	PRODUCTION	TOTAL (heures)
Lundi				
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				
Samedi				
Dimanche				

Semaine 4 - Indiquez la date du début de la semaine : _____

JOUR	DÉPLACEMENT	ENTRETIEN	PRODUCTION	TOTAL (heures)
Lundi				
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				
Samedi				
Dimanche				

E-4

KILOMÉTRAGE

Chaque fois que vous utilisez votre véhicule à moteur pour des fins d'emploi, remplissez les feuilles de calcul suivantes.

ATTENTION : *Ne pas compiler les déplacements entre votre domicile et le camp forestier ou encore entre votre domicile et le bureau de votre employeur puisqu'ils ne sont pas déductibles.*

Semaine 1

JOUR	KM TOTAL POUR LE TRAVAIL (ex : du camp forestier au terrain ou du bureau au terrain)	NOMBRE DE DÉPLACEMENTS (ex : un aller-retour = 2 déplacements)
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		
Dimanche		

% chemin de terre _____ + % chemin asphalté _____ = 100 %

Semaine 2

JOUR	KM TOTAL POUR LE TRAVAIL (ex : du camp forestier au terrain ou du bureau au terrain)	NOMBRE DE DÉPLACEMENTS (ex : un aller-retour = 2 déplacements)
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		
Dimanche		

% chemin de terre _____ + % chemin asphalté _____ = 100 %

E-5

Semaine 3

JOUR	KM TOTAL POUR LE TRAVAIL (ex : du camp forestier au terrain ou du bureau au terrain)	NOMBRE DE DÉPLACEMENTS (ex : un aller-retour = 2 déplacements)
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		
Dimanche		

% chemin de terre _____ + % chemin asphalté _____ = 100 %

Semaine 4

JOUR	KM TOTAL POUR LE TRAVAIL (ex : du camp forestier au terrain ou du bureau au terrain)	NOMBRE DE DÉPLACEMENTS (ex : un aller-retour = 2 déplacements)
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		
Dimanche		

% chemin de terre _____ + % chemin asphalté _____ = 100 %

E-6

VÉHICULE À MOTEUR

À laquelle des catégories suivantes appartient votre véhicule ?

CATÉGORIE	<i>cochez</i>
Camionnette (ex : Ford F150)	<input type="checkbox"/>
Compacte (ex : Honda Civic)	<input type="checkbox"/>
Fourgonnette (ex : Dodge Grand Caravan)	<input type="checkbox"/>
Grande berline (ex : Chrysler 300)	<input type="checkbox"/>
Intermédiaire (ex : Nissan Altima)	<input type="checkbox"/>
Sous-compacte (ex : Mazda 2)	<input type="checkbox"/>
VUS (ex : Chevrolet Equinox)	<input type="checkbox"/>

E-7

QUESTIONS POUR LES ABATTEURS MANUELS

(Si vous faites de l'abattage manuel en 2017, veuillez répondre aux questions suivantes svp.)

1. Combien d'années (saisons) d'expérience avez-vous complétées comme abatteur manuel ?

_____ années (saisons)

2. Pour la saison 2017, êtes-vous syndiqué ? (cochez)

Oui Non

3. Pour les 4 semaines à l'étude, travaillez-vous... (cochez 1 seule case)

TYPE DE FORÊT	cochez
majoritairement en forêt publique	<input type="checkbox"/>
majoritairement en forêt privée	<input type="checkbox"/>
autant en forêt publique que privée (50-50)	<input type="checkbox"/>
majoritairement sur les emprises d'Hydro-Québec	<input type="checkbox"/>

SCIES À CHAÎNE UTILISÉES POUR LE TRAVAIL

4. Au chantier, dans le cadre de votre travail, combien de scies à chaîne utilisez-vous ? (cochez)

1 2 3 Autre (précisez) _____

5. À quand remonte l'achat de votre plus récente scie à chaîne (celle que vous utilisez principalement) ? (cochez)

Elle est neuve 1 saison d'usure 2 saisons d'usure
3 saisons d'usure Autre (précisez) _____

6. Quelle est la durée de vie d'une scie à chaîne que vous utilisez régulièrement pour votre travail ? (cochez)

1 saison 2 saisons 3 saisons 4 saisons
Autre (précisez) _____

7. Pour vous, une saison de travail représente combien de semaines environ ?

_____ semaines

E-8

QUESTIONS POUR LES ABATTEURS MANUELS SEULEMENT (suite)

ACCESSOIRES

8. Dans la liste d'accessoires utilisés pour l'entretien de la scie à chaîne, indiquez la durée de vie (en moyenne) de chaque item :

ACCESSOIRES	DURÉE DE VIE
Gants de sécurité	semaines
Lunettes de sécurité	semaines
Chaîne	semaines
Guide-chaîne (« plate »)	semaines
Pignon d'entraînement (« sprocket »)	semaines
Bougie	semaines
Filtre à air	semaines
Lime plate	semaines
Lime ronde	semaines
Coin d'abattage	semaines

FRAIS D'ENTRETIEN, DE RÉPARATION ET D'UTILISATION DE LA SCIE À CHAÎNE

9. Pendant la période de l'enquête **UNIQUEMENT (4 semaines de travail)**, quel montant (\$) estimez-vous avoir mis au total pour des frais d'entretien et de réparation de votre scie à chaîne (sans compter les accessoires, l'essence et l'huile) ?

(Par exemple : achat de pièces de remplacement, factures de réparation, etc.)

Frais d'entretien et de réparation : _____ \$

10. Généralement, faites-vous faire un entretien préventif annuel de votre scie à chaîne par un spécialiste (en début ou en fin de saison par exemple) ?

Oui Non

Si oui, combien coûte environ cet entretien? _____ \$

E-9

QUESTIONS POUR LES ABATTEURS MANUELS SEULEMENT (suite)

11. Pour le fonctionnement de votre scie à chaîne, combien de litres d'essence mélangée et combien de litres d'huile à chaîne avez-vous utilisés pour chacune des 4 semaines de l'enquête ?

	ESSENCE MÉLANGÉE	HUILE À CHAÎNE
Semaine 1	litres	litres
Semaine 2	litres	litres
Semaine 3	litres	litres
Semaine 4	litres	litres

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

12. Indiquez le nombre de saisons que vous effectuez environ avec vos équipements de protection individuelle : (cochez)

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)	NOMBRE DE SAISONS (durée de vie)				
	1	2	3	4	5 ou +
Casque de sécurité					
Écran facial					
Protecteurs auditifs (coquilles)					
Pantalon de sécurité					
Bottes de sécurité					

**FIN DE LA SECTION POUR LES ABATTEURS MANUELS.
MERCİ DE VOTRE COLLABORATION !**

**POUR TOUTE QUESTION, N'HÉSİTEZ PAS À COMMUNIQUER
AVEC LE RESPONSABLE DÉSIGNÉ DE L'ENTREPRISE.**

**Vous pouvez aussi contacter directement
M. Stéphane Sambou de la firme de sondage BIP :**

ssambou@bip-sondage.com

Sans frais : 1 877 843-9002 poste 105

E-10

QUESTIONS POUR LES DÉBROUSSAILLEURS

(Si vous faites du débroussaillage en 2017, veuillez répondre aux questions suivantes svp.)

1. Combien d'années (saisons) d'expérience avez-vous complétées comme débroussailleur ?

_____ années (saisons)

2. Pour la saison 2017, êtes-vous syndiqué ? (cochez)

Oui Non

3. Pour les 4 semaines à l'étude, travaillez-vous... (cochez 1 seule case)

TYPE DE FORÊT	cochez
majoritairement en forêt publique	<input type="checkbox"/>
majoritairement en forêt privée	<input type="checkbox"/>
autant en forêt publique que privée (50-50)	<input type="checkbox"/>
majoritairement sur les emprises d'Hydro-Québec	<input type="checkbox"/>

DÉBROUSSAILLEUSES UTILISÉES POUR LE TRAVAIL

4. Au chantier, dans le cadre de votre travail, combien de débroussailleuses utilisez-vous ? (cochez)

1 2 3 Autre (précisez) _____

5. À quand remonte l'achat de votre plus récente débroussailleuse (celle que vous utilisez principalement) ? (cochez)

Elle est neuve 1 saison d'usure 2 saisons d'usure
3 saisons d'usure Autre (précisez) _____

6. Quelle est la durée de vie d'une débroussailleuse que vous utilisez régulièrement pour votre travail ? (cochez)

1 saison 2 saisons 3 saisons 4 saisons
Autre (précisez) _____

7. Pour vous, une saison de travail représente combien de semaines environ ?

_____ semaines

E-11

QUESTIONS POUR LES DÉBROUSSAILLEURS SEULEMENT (suite)

ACCESSOIRES

8. Dans la liste d'accessoires utilisés pour l'entretien de la débroussailleuse, indiquez la durée de vie (en moyenne) de chaque item :

ACCESSOIRES	DURÉE DE VIE
Gants de sécurité	semaines
Lunettes de sécurité	semaines
Lame à dents douces	semaines
Lame à taillis (s'il y a lieu)	semaines
Bougie	semaines
Filtre à air	semaines
Garde de sécurité	semaines
Lime ronde (pour lame à dents douces)	semaines
Lime plate (pour lame à taillis)	semaines
Linguet de sécurité et crochet de fixation du harnais	semaines

FRAIS D'ENTRETIEN, DE RÉPARATION ET D'UTILISATION DE LA DÉBROUSSAILLEUSE

9. Pendant la période de l'enquête **UNIQUEMENT (4 semaines de travail)**, quel montant (\$) estimez-vous avoir mis au total pour des frais d'entretien et de réparation de votre débroussailleuse (sans compter les accessoires, l'essence et l'huile)?

(Par exemple : achat de pièces de remplacement, factures de réparation, etc.)

Frais d'entretien et de réparation : _____ \$

10. Généralement, faites-vous faire un entretien préventif annuel de votre débroussailleuse par un spécialiste (en début ou en fin de saison par exemple)?

Oui Non

Si oui, combien coûte environ cet entretien? _____ \$

E-12

QUESTIONS POUR LES DÉBROUSSAILLEURS SEULEMENT (suite)

11. Pour le fonctionnement de votre débroussailleuse, combien de litres d'essence mélangée avez-vous utilisés pour chacune des 4 semaines de l'enquête ?

ESSENCE MÉLANGÉE	
Semaine 1	litres
Semaine 2	litres
Semaine 3	litres
Semaine 4	litres

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

12. Indiquez le nombre de saisons que vous effectuez environ avec vos équipements de protection individuelle : (cochez)

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)	NOMBRE DE SAISONS (durée de vie)				
	1	2	3	4	5 ou +
Casque de sécurité					
Écran facial					
Protecteurs auditifs (coquilles)					
Pantalon de sécurité					
Bottes de sécurité					
Harnais de débroussailleuse					

**FIN DE LA SECTION POUR LES DÉBROUSSAILLEURS.
MERCİ DE VOTRE COLLABORATION !**

**POUR TOUTE QUESTION, N'HÉSİTEZ PAS À COMMUNIQUER
AVEC LE RESPONSABLE DÉSIGNÉ DE L'ENTREPRISE.**

**Vous pouvez aussi contacter directement
M. Stéphane Sambou de la firme de sondage BIP :**

ssambou@bip-sondage.com

Sans frais : 1 877 843-9002 poste 105

E-13



Comité sectoriel
de main-d'œuvre en
aménagement forestier

csmoaf.com

Le bulletin de liaison du Comité sectoriel
de main-d'œuvre en aménagement forestier

LE PROFESSIONNEL
AUBOULEAU

facebook.com/csmoaf



GARDEZ CONTACT !



**Comité sectoriel
de main-d'œuvre en
aménagement forestier**

965, avenue Newton, bureau 254
Québec (Québec) G1P 4M4
Sans frais : 1 877 864-7126
418 864-7126
info@csmoaf.com

csmoaf.com

© Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier,
2018, Tous droits réservés.

ISBN 978-2-922986-11-2 (imprimé) | 978-2-922986-12-9 (pdf)
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

Référence à citer

Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier, 2018.
Enquête sur les coûts assumés par les travailleurs forestiers manuels dans l'exercice
de leur emploi - 2017, Québec. 85 pages.

Avec la contribution financière de :

Commission
des partenaires
du marché du travail
Québec